

CHARTRES VOTRE VILLE

#208 MAI 2021 | chartres.fr



**LES MULTIPLES
ATOUTS DU
CENTRE-VILLE**

N'OUBLIEZ-PAS DE RENOUVELER VOTRE VIGNETTE DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL

Sur les quelque 7000 vignettes de stationnement résidentiel normalement délivrées, seules 4000 ont été réclamées cette année. La Ville de Chartres encourage vivement ses résidents à ne pas négliger ce support de gratuité.

PRIVILÉGIEZ LA DEMANDE EN LIGNE !

Évitez de vous déplacer pour votre demande de vignettes résidentielles.

Afin de répondre à la modernisation du service public et aux nouvelles conditions sanitaires, la demande de vignette de stationnement 2021 peut en effet se faire de chez vous.

Connectez-vous au catalogue des démarches en ligne sur le site internet de la Ville chartres.fr. Après traitement de votre dossier, la vignette vous sera envoyée par courrier à votre domicile.

Si, lors de la saisie, une alerte vous indique que la plaque d'immatriculation existe déjà, vous devez

contacter le service des formalités administratives pour mettre à jour votre adresse mail dans le dossier informatisé :

- par téléphone au 0237234000 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h 30

- ou par mail à contact@ville-chartres.fr

Les demandes sont aussi toujours possibles sur rendez-vous en guichet unique, 32, boulevard Chasles, ou par courrier (Guichet unique 32-34 Boulevard Chasles, 28000 Chartres).



CHARTRES





À TOUS CEUX QUI S'INVESTISSENT

On dit souvent, et à juste raison, que l'intérêt général ne se confond pas avec la somme des intérêts particuliers. Le travail des élus est d'arbitrer, de faire des choix. Et pourtant la particularité de ce que nous entreprenons pour la réhabilitation du bâti du cœur de ville, c'est que tous les intérêts convergent. Que nous soyons propriétaires, locataires, commerçants, usagers à un titre ou à un autre, nous avons tous intérêt à relever ce défi. Ce quartier appartient à tous les Chartreains. Il est un peu l'âme de votre ville et nous voulons y réinstaller des habitants, des familles et leurs enfants, de la vie tout simplement, même le soir venu. Je vous explique pages suivantes comment nous allons élargir le Secteur sauvegardé, comment nous aidons à restaurer les immeubles qui font le charme de cet endroit, bien au-delà de leurs seules façades.

Comme promis nous vous dévoilons aussi le premier diagnostic détaillé établi par le cabinet Intencité sur l'attractivité commerciale de notre Cœur de ville et d'agglomération. Cette étude concerne l'ensemble de l'activité commerciale sur le territoire de Chartres métropole. Compenser nos faiblesses au-delà d'une situation favorable et assurer la complémentarité entre les diverses zones commerciales, voilà l'objectif commun. Car personne ne réussit durablement aux dépens de l'autre.

C'est encore plus manifeste en cette période de crise. Vous ferez connaissance plus loin avec certains personnels de la Ville ou responsables d'associations, qui s'investissent au quotidien pour limiter les dégâts sociaux de la pandémie. Ils méritent ce coup de chapeau. Mais je vous invite à découvrir aussi les motivations de leur engagement, ce qui les a conduits à s'investir autant. J'espère que cela vous donnera envie de vous engager, chacun à votre manière.

L'investissement c'est le point fort du budget de la Ville de Chartres, pour cette année comme pour celles qui les ont précédées. C'est l'image de marque de notre équipe, c'est le reflet de notre tradition la plus ancienne : retenir des réussites du passé ce qu'elles ont d'essentiel, d'intemporel, et qui méritent donc d'être conservées et transmises pour soutenir notre vision de l'avenir commun. Je n'insisterai jamais assez sur cet impératif d'investissement, qui dépasse les nécessités du moment.

C'est pour ça que nous avons, malgré le couvre-feu, décidé de lancer la saison 2021 de Chartres en lumières. Cela aussi C'Chartres.

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres

Ce numéro a été envoyé à l'impression le jeudi 22 avril



**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 208
MAI 2021**

HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28 019 CHARTRES CEDEX
TÉL. 02 37 23 40 00
votreville@agglo-
ville.chartres.fr
chartres.fr

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEURS
DE LA PUBLICATION**
ELISABETH FROMONT
JEAN-MAURICE DUVAL

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
PAUL GUERMONPREZ

RÉDACTION

STÉPHANE LEFEBVRE
JEAN-GUY MURIEL
MAEVA DELOGE DAGBA
JULIEN CARRARA

PHOTOGRAPHIES
GROUPEMENT MARTINO

**MAQUETTE,
MISE EN PAGE**
STUDIO GRAPHIQUE,
MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION
GROUPE MORALUT
IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE
31 000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:
à parution
N° ISSN: **1257-5194**



| La trame de flore et de faune d'inspiration Art Nouveau sur le quai Glorieux

10

**LA VILLE
VOUS PROPOSE
L'ATTRACTIVITE
DU CENTRE-VILLE**

42





tte (Luminariste)

SOMMAIRE

ANIMATION
RETOUR EN IMAGES
CHARTRES
EN LUMIERES

60

SPORT
INTERVIEW
ARNAUD ARCHIMBAUD
CAPITAINE DU C'CF

66

CULTURE
ARCHEOLOGIE
C'HERLOQ



« CŒUR DE VILLE, C'EST PARTI! »

Le mois dernier, le Maire a commenté les bons classements de Chartres dans toutes les études qui mesurent la fréquentation des centres des villes moyennes françaises. Il souhaite aujourd'hui élargir la perspective, un Cœur de ville et d'agglomération n'étant pas seulement un grand centre commercial à ciel ouvert...



Votre Ville : La bataille de la fréquentation du Cœur de ville ne serait donc que l'un des enjeux d'un défi plus global ?

Jean-Pierre Gorges : Nous avons gagné la première bataille menée depuis vingt ans : le Cœur de Ville de Chartres dispose aujourd'hui des grandes infrastructures nécessaires, un grand parking et d'autres rénovés ou à venir, de grands équipements culturels de premier ordre (médiathèque, cinéma, théâtre, conservatoire, et bientôt théâtre Off, etc), un Pôle administratif qui va enfin ouvrir, de grandes animations culturelles, populaires et gratuites qui attirent habitants et touristes... Alors notre commerce de centre-ville va plutôt mieux qu'ailleurs. Preuve ultime, le taux de vacance des commerces à Chartres est inférieur de moitié à celui qui prévaut dans les villes comparables. Mais cette victoire reste fragile, tant que nous n'aurons pas réinstallé des habitants supplémentaires dans notre Cœur de ville. En effet, il y a au centre-ville 11500 propriétaires mais seulement 4000 à 5000 habitants. Nous connaissons maintenant les causes de ce paradoxe déséquilibré :



la prospérité relative du commerce chartrain a fait que les propriétaires d'immeubles qui les abritaient pouvaient jusqu'à présent rentabiliser leur investissement par le seul produit des loyers commerciaux. Les devantures des magasins en occupent tout le rez-de-chaussée. Les étages sont inaccessibles à d'éventuels locataires. Et donc trop souvent vides. Seules victimes, les commerces de bouche qui n'ont plus de clients le soir venu, puisqu'il n'y a plus assez d'habitants sur place.

Deuxième conséquence, résultat d'un long processus qui n'incitait pas les propriétaires

d'immeubles à les entretenir et à les faire habiter : derrière et au-dessus des belles devantures, l'état du bâti du centre-ville est souvent médiocre. Nous l'avons vérifié lorsque nous avons lancé il y a quelques années des aides à la réfection des façades de certains immeubles dont la belle apparence fait partie de l'attractivité de Chartres. Dans bien des cas ce n'étaient pas seulement les façades qui posaient problème mais bien l'état de l'immeuble tout entier. Nous étions face à un paradoxe : la prospérité commerciale finissait par mettre en danger une bonne partie du bâti du centre-ville...

Le 2^e secteur sauvegardé le plus ancien de France

Il s'agit pour l'essentiel de propriétés privées. Comment agir ?

Pour agir, j'ai besoin du concours des Chartreins. Pour réinstaller des habitants au centre-ville, il est nécessaire que tous les acteurs, propriétaires et commerçants, prennent conscience que c'est leur intérêt à long terme, alors que leur intérêt à court terme ne les encourage pas à agir. À nous municipalité de mettre en place les dispositifs les plus incitatifs possibles, car le centre-ville de Chartres appartient au bout du compte à tous les Chartreins.



L'immeuble à l'angle de la place Marceau et de la rue de la Pie entièrement désossé avant réhabilitation

C'est l'une des raisons qui vous conduit à vouloir élargir le périmètre du Secteur sauvegardé ?

Le Secteur sauvegardé, c'est un espace urbain à forte valeur patrimoniale et historique, dont le bâti est régi par des règles contraignantes. En contrepartie, les propriétaires se voient consentir des avantages fiscaux s'ils réhabilitent et entretiennent leurs immeubles. C'est ce qu'on appelle la Loi Malraux, du nom du grand ministre de la Culture du Général de Gaulle. Le Secteur sauvegardé de Chartres est le 2^e le plus ancien de France. On en voit la réussite dans la basse ville. Dans les années 1960, ce quartier était devenu quasiment un taudis. Il fait aujourd'hui l'admiration générale.

En toute cohérence, le Secteur sauvegardé de Chartres aurait dû comprendre tout l'espace ancien entouré par le cercle des grands boule-

vards intérieurs de la ville. Ce n'est pas le cas, certains propriétaires et commerçants ayant obtenu à l'époque qu'une partie de la ville haute commerciale ne soit pas comprise dans le dispositif. Ils redoutaient le poids des contraintes. Mais la réalité d'aujourd'hui impose le retour à la cohérence. Depuis deux ans, nous avons donc mandaté deux cabinets qui préparent cet élargissement qui fait maintenant consensus. En juin prochain, nous serons en mesure de valider le nouveau périmètre du Secteur sauvegardé. Celui-ci sera ensuite soumis à l'examen de la commission locale du Secteur sauvegardé puis à la commission nationale compétente. Pour une mise en œuvre que nous espérons au début de l'année prochaine. En même temps que nous retrouverons une cohérence, nous nous doterons d'un outil qui facilite la réhabilitation du bâti du centre-ville.

La contrainte dans l'intérêt général

Le Conseil municipal a également adopté des délibérations qui concernent 16 chantiers précis de réhabilitation d'immeubles...

J'en ai encore visité un l'autre jour place Marceau. Il peut servir d'exemple et j'invite les Chartreains à venir le voir. Ces délibérations sont des outils qui encadrent et facilitent notre action s'agissant de propriétés privées. Elles concernent des immeubles en mauvais état. Elles prévoient 3 phases: la première, à la fois nécessaire et souhaitable, est celle de la concertation entre la Ville et le propriétaire. Si accord il y a, les services de la Ville et de Chartres métropole aident le propriétaire à monter son dossier technique et financier. Mais ce n'est pas toujours aussi facile, surtout quand il y a plusieurs propriétaires qui peuvent avoir des priorités et des moyens différents. La deuxième, si la concertation n'aboutit pas, se traduit par l'ouverture d'une enquête publique qui débouche sur un arrêté préfectoral déclarant les travaux nécessaires d'utilité publique (DUP), lequel est notifié au(x) propriétaire(s) et le(s) met en demeure d'effectuer lesdits travaux. La troisième permet à la Ville de se substituer au propriétaire: elle réalise les travaux et en adresse la facture au propriétaire ou acquiert l'immeuble.

La possibilité de la contrainte est nécessaire, même si la menace vaut mieux que l'exécution. Sauf à tolérer pendant des décennies de véritables « verrues » qui défigurent certaines rues, voire mettent en danger leurs voisins, comme on



l'a vu il y a quelques mois à Marseille. Il faut comprendre que si nous devons avoir recours à une procédure d'expropriation, ce que je n'ai jamais fait en vingt ans à Chartres, c'est uniquement dans l'intérêt général, et aussi dans l'intérêt des propriétaires parfois englués dans des situations inextricables.

Transformer le cercle vicieux en cercle vertueux

Quels dispositifs encadrent ces opérations ?

Ces Opérations de restauration immobilière (ORI) font partie de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

(OPAH-RU) voté par le Conseil municipal en juillet dernier. Elle s'intègre au programme Action Cœur de Ville, voulu par l'État pour redynamiser l'activité des cœurs de ville. Ce dispositif permet également à la Ville d'avoir accès à des subventions et à des financements moins coûteux et plus longs.

Toutes ces procédures visent à supprimer ce paradoxe, à inverser ce cercle vicieux dont vous parliez plus haut ?

À transformer le cercle vicieux en cercle vertueux. Quand nous travaillons au cas par cas à réhabiliter des immeubles anciens, nous rendons son attractivité à toute une rue,

nous remettons sur le marché des logements vacants, pas loin de 200 possibles dans les 16 premiers chantiers dont nous parlons. Nous supprimons bien sûr des logements indignes. Nous évitons d'autre part la « *gentrification* » excessive du centre-ville en introduisant du logement social, de la mixité et des familles, tout en permettant aux propriétaires de revaloriser considérablement leurs biens aujourd'hui dégradés. Enfin, nous augmentons le nombre d'habitants permanents du centre-ville, ce qui est au bout du compte bénéfique pour son commerce et surtout son commerce de bouche.

Un centre-ville aussi dynamique qu'attractif

Mandaté par Chartres métropole, le cabinet parisien Intencité a livré en mars son diagnostic sur l'état du commerce dans l'agglomération chartreuse, qui détaille ses particularités et met en évidence ses nombreux atouts mais aussi ses axes d'amélioration. Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de l'Artisanat, commente cette étude.



Votre Ville: Que ressortez-vous en premier lieu de l'étude d'Intencité?

Guillaume Bonnet: La satisfaction exprimée tant par les clients que par les commerçants démontre que l'on a un centre-ville dynamique et attractif. L'étude souligne par ailleurs le faible taux de vacance réel (surfaces commerciales inoccupées) de 4,8%. J'ajoute que si les gens fréquentent évidemment le centre-ville pour les commerces, ils y viennent aussi pour son cadre de vie et les animations mises en œuvre tout au long de l'année par la municipalité, qui concourent grandement à son dynamisme.



Les sondés réclament davantage de commerces de bouche. Qu'en pensez-vous ?

On constate un déficit d'habitants en centre-ville. Pour avoir plus de commerces de bouche, qui sont des commerces de proximité, il faut davantage d'habitants. Je ne doute pas un instant que la politique de la municipalité, qui met tout en œuvre pour faire revenir des habitants dans le centre-ville, via notamment la réhabilitation des logements vacants au-dessus des commerces, va, de manière concomitante, faire grossir le nombre des commerces de bouche.

Et maintenant ?

L'étude Intencité en conforte une autre, sortie en mars, qui place Chartres en 7^e position des centres-villes les plus dynamiques de France parmi les villes moyennes. Pour autant, nous n'avons aucune intention de nous endormir sur nos lauriers. L'objectif est de rester au top et même de nous améliorer encore. Pour cela, nous travaillons en permanence et de concert avec les commerçants.



LES ATOUTS DU CENTRE-VILLE RÉSUMÉS EN 3 CARTES

Avec ses **794** commerces, dont **477** dans le centre-ville, Chartres rassemble **81%** des commerces de l'agglomération.

Le centre-Ville de Chartres compte **1 commerce pour 49 habitants** contre 1 pour 83 dans les communes de taille comparable.

1 Concentration des commerces et places de parking

Le secteur marchand entièrement piétonnier du centre-ville de Chartres se déploie sur un périmètre de 600 mètres de long sur 600 de large. Résultat, il ne faut pas plus de 10 minutes à pied pour le traverser d'est en ouest et du nord au sud. Une

concentration des activités commerciales qui favorise la déambulation piétonne, de même que les espaces publics rénovés ne peuvent qu'encourager à la visite du centre-ville.

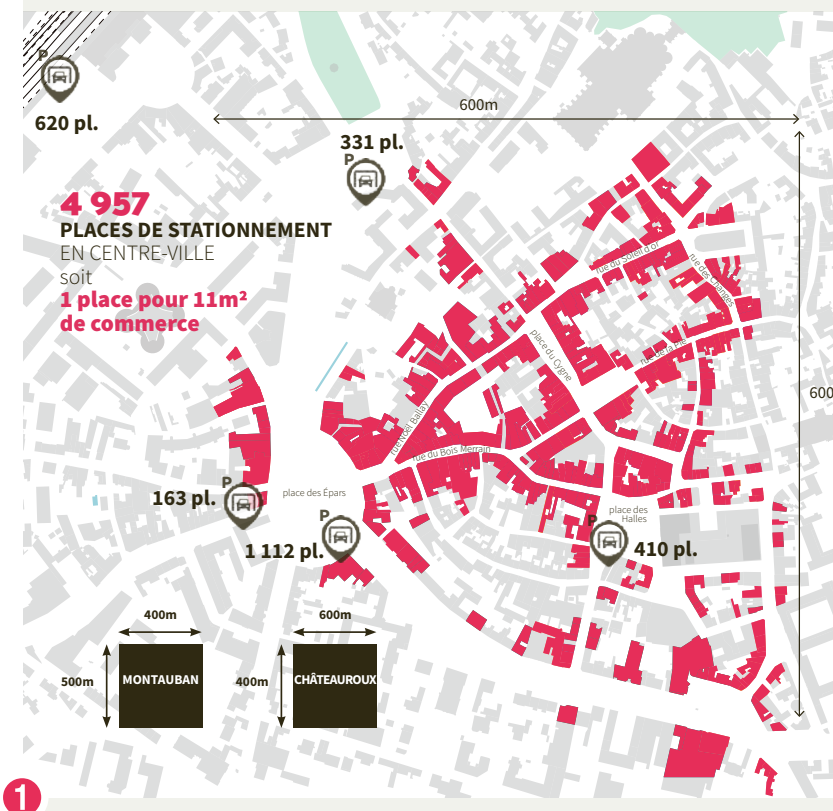
Autre atout majeur, le nombre très important de places de stationnement : 4 957 places dans le centre-ville et ses abords, soit l'équivalent d'une

place pour 11 m² de surface commerciale. À titre de comparaison, les villes de taille comparable n'en comptent en moyenne qu'une pour 25 à 30 m² de surface commerciale. N'oublions pas par ailleurs que le parking du Pôle gare proposera d'ici deux ans 1 200 places supplémentaires.

L'offre commerciale du centre-ville

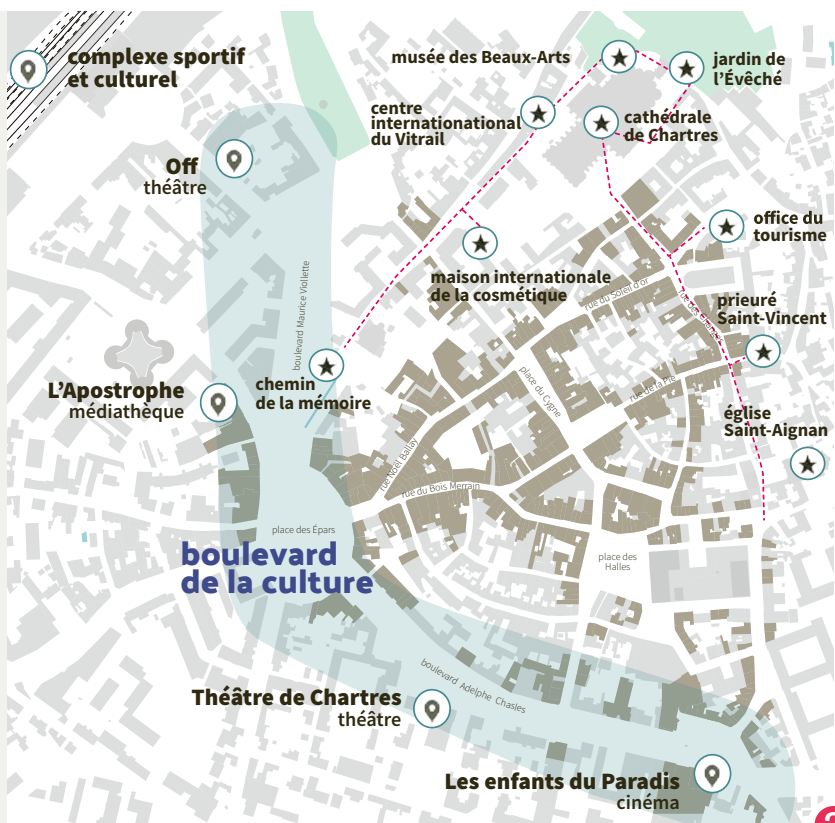
L'importante offre en équipement de la personne, qui représente 22 % de l'offre commerciale, positionne le centre-Ville de Chartres comme destination shopping de l'agglomération. Les hôtels, bars et restaurants représentent, eux, 18 % de l'offre commerciale du centre-ville, les services 16 %. Autant de chiffres comparables à ceux des autres villes de même importance.

Le bémol vient de l'offre alimentaire, qui ne représente que 8 % de l'offre commerciale en centre-ville, contre 12 à 14 % en moyenne ailleurs.



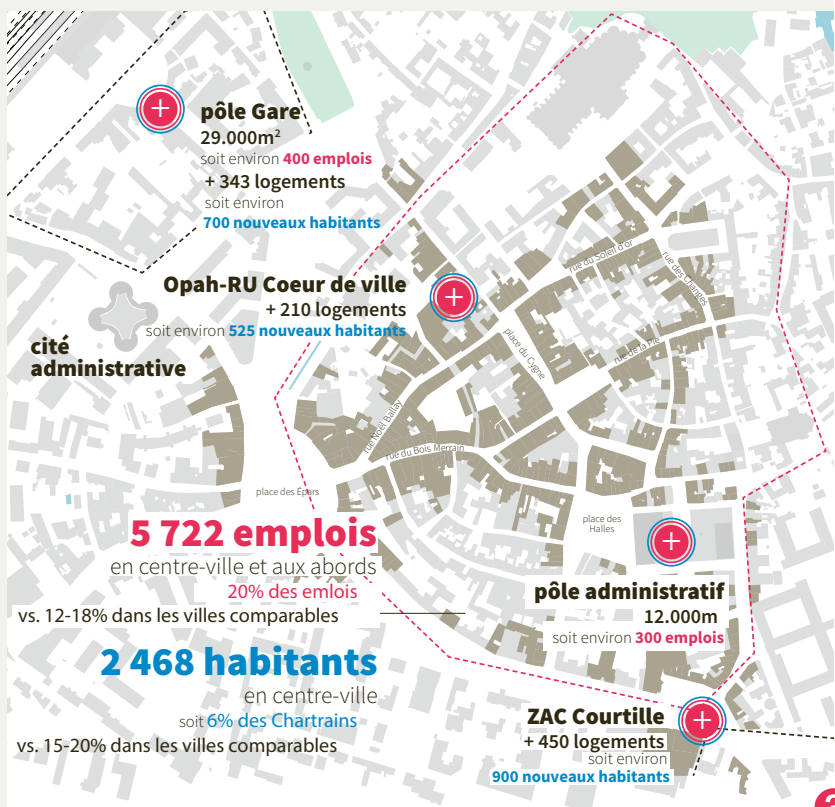
2 Tourisme et culture réunis

Le cœur de Ville de Chartres accueille chaque année 1,8 millions de visiteurs, qui apprécient eux aussi la concentration des sites d'intérêts touristiques. Comme les habitants du centre-ville apprécient leur « boulevard de la culture », qui aligne cinéma, théâtre, médiathèque et bientôt Off et Centre sportif et culturel sur moins d'un kilomètre de long.



3 Demain, des pôles de vie et d'activité renforcés

Le centre-ville et ses abords représentent un bassin de 5 722 emplois, soit 20 % des emplois de la ville, contre 12 à 18 % en moyenne dans les villes de taille comparable. À cela viendront prochainement s'ajouter les 300 emplois du Pôle administratif et les 400 du Pôle gare. 2 468 Chartains vivent en centre-ville. Et tout est mis en œuvre actuellement pour inviter de nouveaux habitants à venir les rejoindre. Dans un avenir proche, les 343 logements du Pôle gare, les 450 de la ZAC Courtille et les 210 logements réhabilités de l'opération Action Cœur de ville et autres projets immobiliers en cours amèneront en centre-ville plus de 2 000 nouveaux habitants supplémentaires.





Des animations tout au long de l'année

Le centre-ville est animé tout au long de l'année par une multitude d'événements, organisés par La Ville, les Vitaines de Chartres et autres associations, avec en points d'orgue Chartres en lumière, la Fête médiévale au printemps, ChartreEstivales en été, la Fête de la lumière à la rentrée et le marché de Noël.

L'association des Vitaines de Chartres organise aussi des « Apéros time », des braderies et diverses animations pour les Fêtes des mères et des pères, Pâques, Noël ou en périodes de soldes. Autant d'événements générateurs de flux en centre-ville.



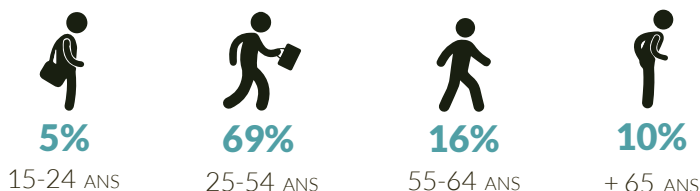


- ❶ Chartres en lumières
- ❷ ChartrEstivales
- ❸ La fête médiévale
- ❹ Déambulations de Noël
- ❺ La Fête de la lumière
- ❻ Une fanfare
place Maurice-Cazalis



SONDAGE

Enquête en ligne réalisée auprès de 1366 usagers de l'agglo, dont la moitié résidant à Chartres et 41 commerçants interrogés



PANEL DE SONDÉS PAR TRANCHES D'ÂGES

Usagers et commerçants du centre-ville sont globalement satisfaits, et ils le disent.

● Avec 61 % des usagers sondés qui ont une image positive du centre-ville, Chartres se situe très au-dessus de la plupart des villes de même importance, qui affichent des taux de satisfaction entre 45 et 65 %.



● C'est encore mieux avec les commerçants, satisfaits à 71 % de la situation et de la vitalité du commerce dans le centre-ville, contre 50 à 60 % en moyenne de satisfaction usuelle ailleurs.

● 66 % des sondés déclarent fréquenter le centre-ville au moins une fois par semaine



59%

DES SONDÉS RÉCLAMENT DE NOUVEAUX CONCEPTS DE COMMERCES



40%

PLUS DE COMMERCES DE CRÉATEURS



38%

PLUS D'ENSEIGNES NATIONALES



29%

D'AVANTAGE D'ANIMATIONS CULTURELLES



24%

DES COMMERÇANTS INTERROGÉS SOUHAITENT DES COMMERCES PLUS QUALITATIFS



14%

DES COMMERÇANTS AIMERAIENT D'AVANTAGE DE COMMERCES INDÉPENDANTS

L'impact de la crise sanitaire sur les habitudes de consommation

41%

des consommateurs achètent désormais plus de produits locaux, bio ou de saison

32%

privilégient désormais le « made in France »

27%

consomment moins

24%

font davantage d'achats en lignes

20%

se sont détournés des grandes surfaces

17%

ont adopté la vente directe, type AMAP

13%

font désormais leurs achats en drive

35%

n'ont rien changé à leurs habitudes



concurrence des zones commerciales périphériques. Ils souhaitent également une augmentation du nombre des commerces de bouche, les plus à même de maintenir un flux d'usagers important en centre-ville.



La réaction
de Juliette
Pichot,
présidente de
l'association des
Vitrines de Chartres, sur
le sondage réalisé auprès
des commerçants et des
consommateurs.

Juliette Pichot : Il est plutôt rassurant de constater que les souhaits des commerçants et des consommateurs concordent à propos du déficit de commerces de bouche et d'équipement de la personne. Nous nous sommes effectivement aperçu depuis un long moment qu'il manquait en centre-ville une halle permanente, qui réunirait producteurs français et commerçants spécialisés dans l'alimentation, en complément de ceux de la rue de la Pie. Je précise par ailleurs que l'enquête Intencité

a été réalisée en 2019 et sur une partie de l'année 2020. Depuis, la situation a évolué et des nouveaux commerces de bouche se préparent à ouvrir. Le succès du Village des restaurateurs installé places des Halles et Marceau ces dernières semaines me fait en outre penser que c'est une expérience à reproduire, même hors crise sanitaire. Dans le domaine de l'équipement de la personne, des ouvertures sont, là également, prévues prochainement.

Le fait que 40 % des sondés réclament davantage de commerces créateurs et 38 % plus d'enseignes nationales montre aussi qu'il en faut pour tout le monde. Les boutiques de créateurs apportent de l'originalité et de l'exclusivité, et les enseignes nationales restent des locomotives du commerce de centre-ville.

Enfin, concernant le stationnement, je dis et je redis qu'avoir un parking en centre-ville est un véritable confort. C'est l'assurance de trouver une place, et beaucoup de villes nous l'en-
vient.



Conseillère déléguée en charge des relations avec les commerçants, Martine Mokhtar ajoute de son côté: « Il y a pour moi trois chiffres à retenir de cette étude: 71 % des commerçants sont satisfaits de la vitalité du commerce; 66 % des sondés fréquentent le centre-ville au moins une fois par semaine; le taux de vacance commerciale particulièrement faible (4,8 %). Nous espérons que ces chiffres vont conforter le moral de nos commerçants et nous appelons à ceux-ci que nous sommes toujours à leur écoute ».

Une compagnie théâtrale à Marcel-Gaujard

Pour apporter une touche finale à sa pièce *Bienvenue au Bel Automne*, Sylvia Bruyant, directrice de la compagnie Cavalcade, a eu l'idée d'alterner, pendant trois semaines, répétitions sur le plateau et, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale, immersion dans l'Ehpad et le foyer logement Marcel-Gaujard et la résidence autonomie Sylvia-Monfort.



Les comédiens de la compagnie Cavalcade lors de la captation de la lecture de *Bienvenue au Bel Automne* en décembre au Théâtre

Votre Ville: Comment qualifieriez-vous votre pièce *Bienvenue au Bel Automne*?

Sylvia Bruyant: J'aime bien le terme de fantaisie douce-amère. Ce n'est pas un documentaire sur les Ehpad. Ça reste de la fiction. C'est une pièce drôle avec des personnages hauts en couleur.

D'où vous est venue l'envie d'écrire sur cet univers?

Ce sont les nombreux employés

d'Ehpad rencontrés lors de la tournée de ma précédente pièce, *Pompes funèbres Bémot*, qui nous ont incités à le faire. Comme ma grand-mère était en même temps en Ehpad, je me suis dit: « Pourquoi pas? ». J'aime bien écrire sur les sujets qui me dérangent. J'avais aussi envie d'en rire parce que l'humour est un formidable outil pour débloquer des portes et casser les tabous.

Comment avez-vous procédé?

J'ai fait circuler un questionnaire et une bonne vingtaine d'aides-soignants et d'infirmières m'ont répondu. Ensuite, je suis parti passer deux ou trois jours dans un Ehpad de Rézé, près de Nantes, à l'invitation de l'équipe. J'ai découvert un univers très instructif, sur la vie et ce qu'on est. On se fait une idée très noire de la grande vieillesse. Lors de ma résidence et me documentant, j'ai multiplié les surprises. J'ai découvert d'abord que certains étaient très contents d'être en Ehpad, de se sentir en sécurité et d'être moins seuls. J'ai aussi constaté que l'envie d'être là était toujours en eux, qu'il y avait encore, de la séduction. Comme je n'avais pas de rapport familial avec eux, j'ai pu leur poser des questions très intimes. Cette résidence a réellement bouleversé mon regard sur les Ehpad et la grande vieillesse.

Pourquoi avoir voulu prolonger l'expérience avec cette immersion dans les établissements chartrains?

Cette immersion, du 26 avril au 16 mai, a deux objectifs. Le premier est une étape de notre travail. Nous serons en répétition à la salle Doussineau le matin

et l'après-midi à Marcel-Gaujard, pour que les comédiens puissent notamment faire l'apprentissage des gestes techniques des soignants. Il fallait que l'on se confronte à cette réalité. On alternera par ailleurs des ateliers de pratique artistique, organisés en étroite collaboration avec l'équipe de soignants et l'animatrice, et des moments de rencontre avec les résidents. L'idée est de créer avec eux des liens forts pour recueillir des témoignages intimes, des moments de transmission intergénérationnelle, de partage d'expériences entre cette grande vieillesse et les vieux en devenir que nous sommes tous.

C'est une grande chance de pouvoir confronter la pièce à la réalité du terrain et de pouvoir rebondir sur cette réalité. Il n'est pas impossible que cette immersion chamboule la pièce, qu'elle la nourrisse de nouvelles répliques, qu'elle influence la mise en scène. On ne s'interdit rien.

Le résumé de la pièce

Virginie, aide-soignante en néonatalogie, a demandé sa mutation à l'Ehpad Le Bel Automne. Parce qu'elle cherche désespérément à avoir un enfant, elle pense soulager sa douleur en passant des nouveau-nés aux vieillards. Avec elle, on découvre les résidents des lieux, ses visiteurs et son personnel soignant, son combat pour devenir maman faisant écho à ces fins de vie qui nous racontent tellement la vie.

Au Off en octobre

« La compagnie Cavalcade a cette particularité d'aller se nourrir de la réalité sur le terrain

pour créer ses pièces, comme ce fut le cas avec *Pompes funèbres Bémoï*, dit Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine. Et c'est une belle opportunité qu'ils puissent être accueillis dans une de nos résidences. Au-delà de l'écriture de la pièce, il faut souligner cette formidable idée qu'ils ont eue de restituer les paroles des résidents dans la rue. Ça crée du lien. Nous avons l'objectif de proposer cette pièce et les autres projets des compagnies locales au Off à partir du mois d'octobre, même si on a appris à rester prudent avec ce que l'on annonce. Le Off est une belle opportunité pour ces compagnies, et son ouverture prouve encore une fois que la Ville de Chartres n'a jamais cessé d'accompagner le spectacle vivant ».



La réalité des seniors



Pour Ladislav Vergne, adjoint aux Solidarités et vice-président du CCAS, il s'agit « d'une pièce qui parle enfin de la réalité des seniors. Cet effort d'immersion de la compagnie est remarquable pour deux raisons: cela permettra de dépeindre de manière précise, loin des clichés, le quotidien de nos aînés, et leur passage dans les locaux est un superbe moment de respiration, un moment de détente bienvenu dans le contexte actuel ».

Géraldine Aresteanu

une photographe en immersion

Remarquée l'an passé avec son livre « 24 heures en réa », la photographe orléanaise Géraldine Aresteanu partagera pendant une journée l'immersion de la compagnie Cavalcade afin d'immortaliser le quotidien de Marcel-Gaujard et Sylvia-Monfort.



| Autoportrait de Géraldine Aresteanu

Née en 1976 en Roumanie d'une mère française et d'un père roumain, Géraldine Aresteanu a 13 ans, l'année de la chute de Ceaucescu, quand une exposition photo lui fait découvrir son pays comme elle ne l'avait jamais vu. C'est décidé, elle sera photographe. Six ans plus tard, elle part poursuivre ses études en France.

Elle se spécialise d'abord dans la photo sociale en noir et blanc et attire l'attention en 1999 aux Rencontres photographiques d'Orléans avec ses « *Portraits pour un mot* », travail sur le langage des signes avec des enfants sourds-muets de plusieurs nationalités. En 2003, elle fonde avec une amie graphiste l'agence Salez/Poivrez. Pendant onze ans, toutes deux conjuguent leurs talents au service de sujets et de gens qui leur tiennent à cœur et qu'elles contribuent à rendre visibles.

Le projet « 24 heures »

C'est en novembre 2014, mue par le besoin de passer plus de temps avec les gens qu'elle photographie, que Géraldine Aresteanu a lancé le projet « 24 heures ». Son but: partager pendant un jour entier le quotidien d'un lieu ou d'une personne, connue ou anonyme. Elle rencontre ainsi un pêcheur roumain dans le delta du Danube, Odette, une agricultrice retraitée de 93 ans, Georges, 106 ans, ancien chef de la Résistance, le médecin, écrivain et diplomate Jean-Christophe Rufin, un sdf... L'an dernier, en pleine première vague de Covid 19, elle s'est aussi fondue pendant 24 heures dans le service de réanimation du CHR d'Orléans. « *Je voulais y aller pour comprendre.* »



| Une photo extraite de « 24 heures en réa »

Aujourd'hui, c'est sur l'Ehpad Marcel-Gaujard et les résidences autonomie de la Ville de Chartres qu'elle a décidé de porter son regard bourré d'humanité. « *Sylvia voulait intégrer un photographe au projet et le Conseil régional lui a donné mon nom. Elle est allée voir mon travail, l'a apprécié, on s'est rencontré et on s'est plu. J'ai trouvé que l'idée d'en faire un « 24 heures » correspondait bien à sa pièce, dont la lecture m'a énormément touchée et m'a surtout donné envie de réaliser des séries de portraits de nos « vieux » et de nos « soignants ».*

« La vie jusqu'au bout »

Concernant sa méthode de travail, Géraldine tient à arriver sans préparation sur ses « 24 heures », « *pour être davantage à l'affût de tout. Ce qui me plaît, c'est la rencontre et l'inattendu.* » Elle avoue aussi une tendresse particulière pour les personnes âgées. « *Je me suis toujours sentie proche d'elles. J'essaie de photographier la vie jusqu'au bout, en me disant que ce n'est pas la fin d'une vie mais que c'est*

encore la vie. Et puis j'adore écouter les gens me raconter leur histoire. Dans mes « 24 heures », je donne à voir des choses qui sont près de nous mais qu'on ne regarde pas. Certains de ceux qui ont vu celui consacré à un sans domicile fixe m'ont dit que ça les avait aidés à regarder autrement les personnes qui vivent dans la rue. »

Prolongation dans la rue

En plus de son « 24 heures », Géraldine Aresteanu réalisera des portraits posés en studio. 4 ou 5 seront exposés en grand format dans la ville, du 4 au 10 octobre, dans le cadre de la « Semaine bleue » et en marge des premières représentations de *Bienvenue au Bel Automne* données dans le tout nouveau Off. Devant les portraits géants, les comédiens de la compagnie Cavalcade murmureront les paroles des « anciens » à l'oreille des passants qui s'approcheront.

De sa journée en immersion, la photographe tirera aussi un « film photographique » de 3 ou 4 minutes, montage de photos et de sons recueillis.

Une consultation publique pour évaluer le bruit dans la ville

Du 10 mai au 10 juillet, les Chartrainns sont invités à consulter le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement réalisé par la Ville, dont le diagnostic déclenchera un programme d'actions de réduction des nuisances sonores pour les années à venir.



En application d'une directive européenne, la réalisation d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est imposée aux collectivités afin de réduire les nuisances sonores et de protéger les zones calmes (jardins,

espaces publics, aires de jeux, etc) sur la base des cartes stratégiques de bruit, lesquelles sont réévaluées tous les cinq ans.

Selon la réglementation, plusieurs sources de bruit doivent être prises en compte: routes,

voies ferrées, activités industrielles, loisirs, voisinage, etc. Un PPBE inclut un rapport de présentation, des objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées et un programme d'actions destiné à prévenir ou réduire les nuisances sonores.

Les résultats du diagnostic à Chartres

Après les deux premières échéances du PPBE établi par la Ville en 2007 et 2012, la troisième couvrant la période 2018-2023 a été soumise à l'approbation du Conseil municipal le 8 avril dernier. À Chartres, plus de 3 km de voirie sont concernés par la mise à jour de la

Les habitations susceptibles de subir des seuils de niveaux de bruit en façade supérieurs aux normes ont été examinées. Seules trois voies sont bordées de bâtiments sensibles étiquetés potentiels « points noirs du bruit », pour un total de 21 bâtiments individuels: 13 bâtiments rue du Général-Patton, 7 rue du Grand-Faubourg et 1 place

en 2018 à la réfection du tapis routier rue d'Ablis entre la place Morard et la rue Jean-Monnet. D'autres travaux de réfection de la voirie, combinés à l'amélioration de l'isolation acoustique de plusieurs bâtiments, ont également été réalisés au cours des dix dernières années. Le projet de ville apaisée, qui établit une limitation de vitesse à 30 km/h, venant compléter ces actions.

Notez qu'aucun projet d'aménagement de voies nouvelles n'est actuellement concerné par le PPBE.

À vos remarques

Suite à l'élaboration du PPBE, vous êtes invités à consulter l'intégralité du dossier pendant deux mois – du 10 mai au 10 juillet – soit sur le site internet mis à disposition: registre-dematerialise.fr/2408 et celui de la Ville de Chartres: chartres.fr, ou par format papier au Guichet unique (32, boulevard Chasles).

Les observations et propositions ne peuvent être formulées que sur le registre dématérialisé prévu à cet effet.

À l'issue de cette consultation, une synthèse des remarques sera rédigée et le PPBE modifié si nécessaire avant l'approbation définitive par le Conseil municipal et sa publication.

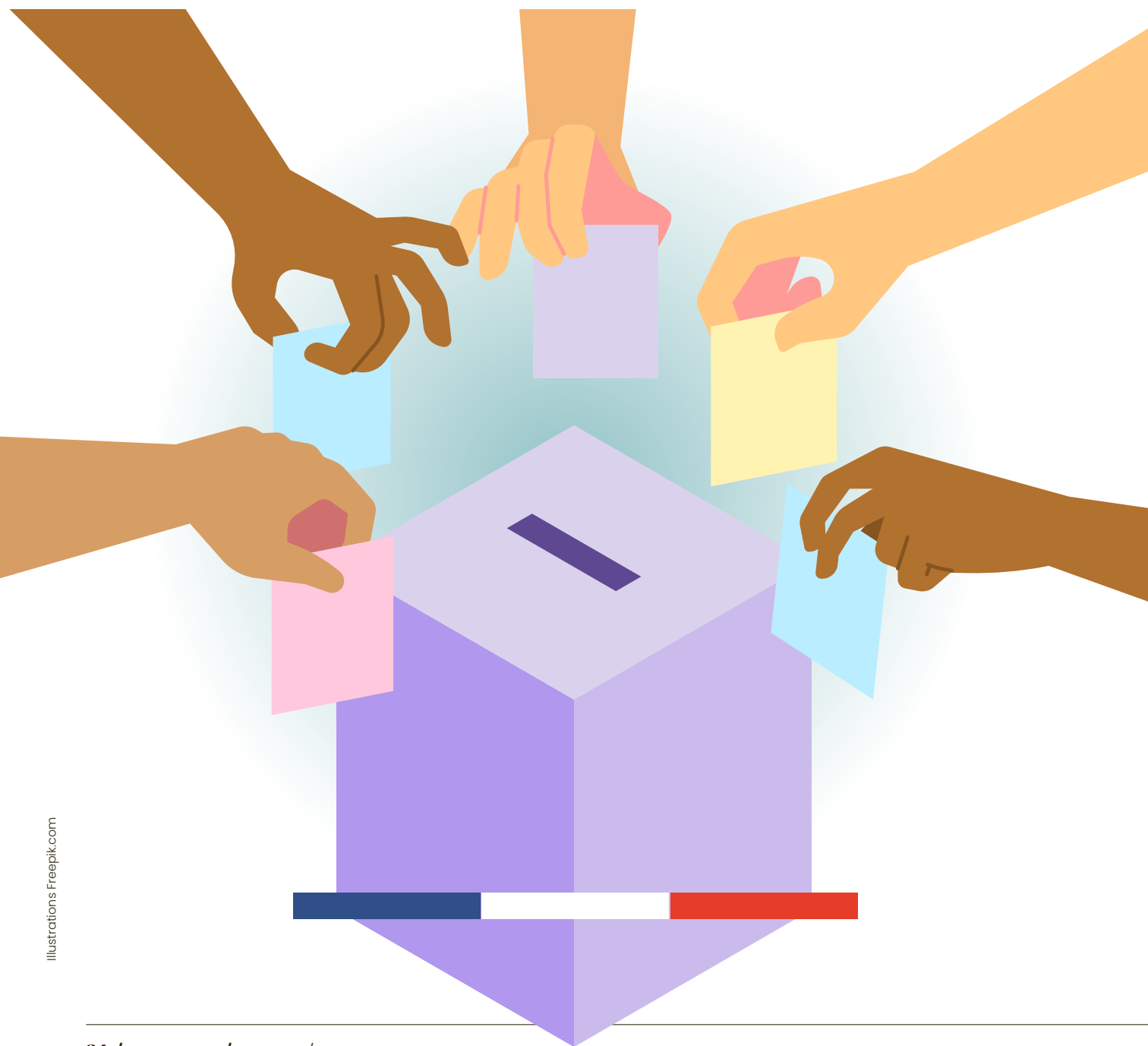
cartographie (boulevard Charles-Péguy, rue de la Couronne, place Châtelet, boulevard Maurice-Viollette, place des Épars, boulevard Adelphe-Chasles, place Pasteur, boulevard de la Courtille, rue d'Ablis, rue du Grand-Faubourg et rue du Général-Patton).

des Épars. En tenant compte d'un taux moyen d'occupation par logement de 2,2 personnes, cela correspond à une quarantaine de personnes impactées. La Ville de Chartres a toutefois lancé des mesures correctives et préventives sans attendre les résultats du présent PPBE. C'est ainsi qu'elle a procédé

► Infos et renseignements:
chartres.fr
registre-dematerialise.fr/2408
 Guichet unique
 32, boulevard Chasles
 Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Le samedi de 9 h à 12 h 30

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Vous avez jusqu'au 14 mai pour vous inscrire sur les listes électorales avant les scrutins départementaux et régionaux, organisés les 20 et 27 juin. Sachez qu'il est désormais possible de remplir votre demande de procuration en ligne. Mode d'emploi.



Pour rappel, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire et relève d'une démarche volontaire, hormis pour les personnes venant d'acquérir la majorité, d'être naturalisées, ou sujettes à un ordre du juge. Pour celles-ci, l'inscription est automatique.

Quand s'inscrire ?

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie.

La date butoir pour voter lors des prochains scrutins départementaux et régionaux les 20 et 27 juin est fixée au 14 mai.

Où s'inscrire ?

L'inscription s'effectue soit à la mairie de votre domicile, soit à la mairie de votre résidence, à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois, ou à la mairie de la commune où l'on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

Il est obligatoire de remplir le formulaire d'inscription et de joindre les pièces justificatives requises (photocopie d'une pièce d'identité, justificatif de domicile).

Le formulaire est disponible sur le site: formulaires.service-public.fr

Vous pouvez ensuite déposer votre demande d'inscription sur les listes électorales:

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées.
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées.
- Par courrier, en joignant le formulaire et les justificatifs nécessaires (voir plus haut).



La demande de procuration en ligne

Depuis le 6 avril, le ministère de l'Intérieur a mis en place un nouveau dispositif numérique, appelé « Maprocuration », qui permet de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr.

Cette procédure partiellement dématérialisée est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote.

Notez que pendant la crise sanitaire, le nombre de procurations autorisées passe temporairement à deux, un mandataire pouvant être choisi par deux mandants différents. Le mandataire et le mandant doivent cependant être inscrits sur les listes électorales de Chartres mais pas obligatoirement dans le même bureau.

Le nouveau dispositif, qui se veut plus efficace fonctionne en trois étapes:

• L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect; la validation en ligne déclenche l'envoi d'un

mail à son attention.

• Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité, lesquelles sont saisies dans un portail numérique sécurisé et dédié. La validation sur le portail déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant.

• Le service habilité de la mairie se connecte sur le portail Internet dédié. Il procède aux contrôles habituels avant de valider ou d'invalidé la procuration. Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.

► Renseignements:
service-public.fr
interieur.gouv.fr/Elections/Comment-Voter/Le-vote-par-procuration
maprocuration.gouv.fr

Cliquez, signalez !

Un incident sur la voirie, un dépôt sauvage près de chez vous ou un équipement public qui a besoin d'un coup d'entretien ? Signalez-nous tout ce qui mérite de l'être en deux clics et laissez-nous nous en charger.



vez vous muer en « lanceur d'alerte » et devenir, pour le bien de tous, un précieux auxiliaire des services municipaux en envoyant une photo du problème constaté accompagnée d'un commentaire.

Un millier de demandes par mois

Sollicité par téléphone ou par mails, via l'application Chartres, le Centre d'interventions techniques gère en moyenne un millier de demandes d'interventions par mois. Les services traitent en moyenne la demande dans les trois jours qui suivent et réagissent instantanément en cas d'urgence, pour des débris de verre laissés sur la voirie après un accident par exemple.

Créée en 2018 pour faciliter l'accès à l'information et compléter la relation qu'entretiennent les Chartreains avec les élus et les services municipaux, l'application pour smartphone Chartres vous offre notamment la possibilité, via l'onglet « Signaler ! », d'attirer l'attention des services concernés sur des incidents sur la voirie, des trous

sur la chaussée, des soucis de propreté, d'espaces verts, d'éclairage public ou de stationnement gênant, des dégradations de mobilier urbain ou encore des nuisances occasionnées par des rongeurs ou des nids guêpes et de frelons.

La démarche est simple. Grâce à cette application, vous pou-

L'application vous permet en outre de suivre l'avancement des interventions grâce aux mentions indiquées : « non traités », « en cours » ou « terminés ».

► Télécharger l'application « Chartres » depuis l'Appstore ou le Playstore
Android
Gratuit

Quelques exemples de signalements recueillis ces derniers mois

10 décembre 2020 à 10 h 48

Catégorie de l'incident:
Espaces verts

Commentaire: Bonjour, Demande d'entretien des espaces verts (buissons, pelouse, mauvaises herbes) sur toute la rue des Petits-Clos y compris l'espace de pelouse devant l'immeuble en bois.

13 décembre 2020 à 11 h 11

Catégorie de l'incident:
Mobilier Jeux

Commentaire: Manque de protections sur un jeu à bascule de l'aire de jeux des comtesses (près de la crèche de la Farandole).

2 janvier 2021 à 16 h 48

Catégorie de l'incident:
Bâtiments publics

Commentaire: Portail cassé au square Ravenne. ❶

12 janvier 2021 à 16 h 42

Catégorie de l'incident:
Propreté

Commentaire: Tag sur la grille du jardin de l'Évêché côté tertre Saint-Nicolas. ❷

1^{er} février 2021 à 10 h 46

Catégorie de l'incident:
Voirie

Commentaire: Trou dans la chaussée, face au 88, rue Gaston-Couté. ❸

12 février 2021 à 5 h 30

Catégorie de l'incident:
Éclairage public

Commentaire: Problème au niveau d'un feu où toutes les couleurs sont allumées (place Drouaise).

2 avril 2021 à 17 h 23

Catégorie de l'incident:
Propreté

Commentaire: Depuis deux jours des dépôts sauvages se font rue des Fileurs. ❹

2 avril 2021 à 12 h 39

Catégorie de l'incident:
Propreté

Commentaire: Un certain nombre de sacs-poubelles ont été déposés devant le 58, rue du général Patton et ils vont rester là tout le week-end. Merci si vous pouvez faire quelque chose.



Une correspondance solidaire pour entretenir le lien

Le service Loisirs seniors du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Chartres lance un projet de correspondance solidaire pour les seniors inscrits sur le registre des personnes vulnérables et les habitants des Résidences autonomie.



entamer une correspondance écrite. Le dispositif concerne, dans un premier temps, 50 personnes réparties en 25 binômes et choisies parmi les habitants des résidences autonomie et les personnes inscrites au registre de vulnérabilité. Les personnes intéressées définissent des critères déterminants lors de l'inscription: correspondance papier ou informatique, avec un homme, une femme ou choix indifférent. Le service reste en contact avec les usagers pour suivre et évaluer le projet, mais aussi pour sécuriser la mise en relation.

Pour participer, il suffit de remplir un formulaire d'inscription et de suivre un entretien téléphonique avec le service Loisirs seniors. « Qui sait, si ça marche, nous pourrions étendre le projet et le rendre intergénérationnel! » conclut Ladislav Vergne.

► Informations

Direction de l'autonomie
et des loisirs seniors
CCAS, 32, Boulevard Charles
0237184723.

Maintenir un lien social reste une priorité pour le service Loisirs seniors du CCAS de Chartres. Si des appels téléphoniques aux personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables assurent une vigilance régulière, cela ne remplace pas le besoin de contact humain. Le service a alors eu l'idée de proposer une correspondance solidaire.

« Le but est de créer du lien, explique Ladislav Vergne, adjoint aux Solidarités. On réfléchit à la manière d'aider les personnes isolées à garder le moral dans la période actuelle.

Les seniors reçoivent moins de visites de leurs proches et de leur famille, leurs habitudes quotidiennes sont détruites. On ne peut rien promettre car la sortie de crise est difficile, mais on peut offrir des moyens de préserver le lien social, en passant par la correspondance qui répond au besoin d'ouverture et de curiosité. Et, de nos jours, recevoir un courrier est devenu quelque chose d'important. »

Des « binômes de correspondance »

Concrètement, le service Loisirs seniors met en relation des personnes qui souhaitent



Le village des restaurateurs s'agrandit

Les restrictions sanitaires ayant été maintenues, la Ville a décidé de prolonger le Village des restaurateurs de la place des Halles jusqu'à ce que les restaurateurs puissent rouvrir leurs établissements. Dans la foulée, elle a ouvert un autre village place Marceau.



«Avec le succès du Village de la place des Halles, tous les restaurateurs déjà installés nous ont fait part de leur volonté

de prolonger l'expérience et d'autres, nous ont demandé un chalet, explique Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de l'Artisanat. Or, avec le contexte sanitaire, on ne pouvait pas ajouter de chalets place des Halles. J'ai donc proposé que l'on crée un second village des restaurateurs de six chalets place Marceau.»

Répondre aux besoins des étudiants

Pour soutenir les étudiants pendant la crise sanitaire, Chartres et le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) Centre-Val de Loire ont nommé deux « référents étudiants » pour offrir une écoute à leurs pairs et les orienter.



Ladislav Vergne, adjoint en charge des Solidarité et de la Jeunesse, entre Anissa et Lucas

j'avais plus de temps à la maison, je cherchais un emploi et venir en aide aux autres me parle ».

Diagnostic de territoire

Après avoir suivi une formation au CRIJ d'Orléans et des réunions avec les partenaires de l'action sociale comme le Rotary Club, la banque alimentaire ou les Restos du cœur, Anissa et Lucas se rendent dans les lieux fréquentés par les étudiants comme le CROUS et le pôle universitaire afin d'établir un diagnostic des besoins réels. « Il y a avant tout un besoin d'écoute, résume Ladislav Vergne, adjoint en charge des Solidarité et de la Jeunesse. Les étudiants et le reste de la ville ne se connaissent pas, pourtant on compte 3000 étudiants à Chartres. Cette initiative répond à l'urgence mais on ne peut pas continuer sans capteurs du terrain et ambassadeurs, d'où la présence d'Anissa et Lucas. On regarde quelles sont les urgences et on prépare la suite. »

► Bureau d'information jeunesse
3, rue de l'Étroit-Degré
02 37 23 42 32
referent-etudiant.chartres@ijcentre.fr

Un job étudiant engagé

La crise sanitaire impacte les étudiants: solitude, cours en visioconférence, difficultés financières... Pour les soutenir, la Ville de Chartres et le CRIJ Centre-Val de Loire viennent de passer une convention et de recruter deux « référents étudiants » qui ont pour mission de rencontrer leurs pairs, de les informer et de les orienter. Le Bij de Chartres assure la mise en place locale du projet tandis que le CRIJ Centre-Val de Loire gère le financement et la formation. Dans la région, seize étudiants ont été embauchés 15 heures par semaine.

Pour Anissa Touangaye et Lucas Subijus, étudiants en droit, cette mission tombe à pic. « Le plus dur en ce moment c'est le moral: je suis séparée de mes parents et j'ai perdu mon job étudiant, explique Anissa, 20 ans. J'ai vu cette annonce sur Facebook et j'ai saisi cette occasion de venir en aide aux autres étudiants. J'aimerais devenir avocate et cette mission m'y prépare ». « La difficulté est aussi sociale: on ne rencontre pas de nouveaux amis, ajoute Lucas, 18 ans. J'habite à Chartres et je suis mes cours de l'université de Tours en distanciel. Comme



Les rendez-vous du Bij

RÉFÉRENTS ÉTUDIANTS

Référents étudiants au sein du Bij, Anissa et Lucas sont disponibles pour échanger avec vous et pour vous accompagner dans vos démarches. (Voir ci-contre)
Contact: 0237234232 ou referent-etudiant.chartres@ijcentre.fr

LES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Mercredi 5 mai de 14 h à 16 h

Venez découvrir les métiers de la Gendarmerie nationale. Permanence assurée par la gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir. Atelier sur inscription.

JOB DATING ANIMATION BAFA « PEP 28 »

Mercredi 5 mai de 14 h à 17 h

Animateur ou stagiaire BAFA, vous êtes à la recherche d'un job dans l'animation? Venez présenter votre candidature auprès de l'association PEP 28. Job dating sur inscription.

PROMO 16-18

Mercredi 12 mai de 14 h à 16 h

Vous avez entre 16 et 18 ans et vous êtes en décrochage scolaire, venez découvrir la promo 16-18 pour vous aider à trouver votre voie. Atelier sur inscription, animé par l'AFPA et la Mission locale.

#1Jeune1Solution

PRÉPARER MON ENTRETIEN DE RECRUTEMENT

Mercredi 19 mai de 14 h à 16 h

Venez acquérir les bases de la communication en entretien par mise en pratique (simulations filmées). Atelier sur inscription, animé par Aliya-coaching.

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Mercredi 26 mai de 14 h à 16 h

Venez découvrir les différentes possibilités pour partir étudier à l'étranger. Atelier sur inscription, animé par Elias volontaire en CES au CRIJ Centre-Val de Loire.

JOBS D'ÉTÉ...

DERNIÈRES MINUTES

Samedi 29 mai de 14 h à 16 h

Toutes les infos pour vous aider dans vos recherches de jobs d'été.

Annonces jobs d'été et mise à disposition du guide « jobs d'été et petits boulots ».

Accueil sur inscription.

► Bureau information jeunesse
Place de la Cathédrale
Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15
Tél. 0237234232
bij28@agglo-ville.chartres.fr
@Bij de Chartres

Ce parvis est à vous

Terminés, le parvis de la gare et son périmètre affichent leur vocation de nouvelle entrée de ville. Un renouvellement urbain à la hauteur de Chartres, de son cadre de vie, de son attractivité.



Loin des circulations erratiques et problématiques qu'affichait l'ancien nœud Nicole - Pierre-Sémard - Félibien, là où se heurtaient les flux piétons, cyclistes, automobilistes et

transports en commun, le programme Pôle Gare a fait place nette, au propre et au figuré.

Mobilités : à chacun sa place

À présent que la gare routière est relocalisée de l'autre côté du pont Casanova, le périmètre urbain de la gare est libéré de la présence des cars et bus qui autrefois le congestionnaient. Dorénavant ne sont présents en proximité de gare que les bus qui la desservent. Ce schéma de répartition des transports en commun est définitif. Il ne restera plus à la gare routière qu'à glisser sur le futur du pôle d'échange multimodal (PEM), en regard de la gare. Définitif aussi est le point dépose-minute et station taxi à droite de la gare, avec ses vingt emplacements taxis, arrêts minutes et PMR ouvert depuis le mois dernier et accessibles depuis le bas de la rue du Faubourg-Saint-Jean. Il ne s'agit là que d'un pôle secondaire: le principal trouvera sa place lui aussi sur le PEM.

Côté voiries, le schéma multimodal est lui aussi en place. Dans la logique du report futur de la majorité des circulations vers l'arrière de la gare, les circulations des voitures sont limitées à travers la place Pierre-Sémard, dans le sens Nicole - Félibien exclusivement, et l'avenue Jehan-de-Beauce est réservée aux flux doux, transports en communs et riverains. La place Pierre-Sémard et sa liaison vers le cœur de ville affichent ainsi leur vocation piétonne et cyclable.

Prolongation des boulevards de la Culture

La priorisation des circulations douces dans le secteur gare constituait un préalable indispensable à la dynamisation de ses commerces et à l'ouverture du Off, future scène théâtrale. Cette nouvelle configuration se fait dans l'esprit qui a guidé le réaménagement des boulevards Chasles et Maurice-Viollette: les boulevards de la Culture descendent dorénavant jusqu'à la gare... Les principes y sont repris: de larges trottoirs et des aménagements paysagers qui ont apporté, là où autrefois s'étalait un bitume fatigué, 1000 m² de plantes basses et 30 arbres.

À vous la passerelle !

Après un contretemps administratif, la passerelle piétonne d'accès aux quais SNCF ouvre le 3 mai. Elle vous apportera la facilité d'accès aux trains grâce à ses ascenseurs. Quel nom portera-t-elle ? À découvrir prochainement...

Rue du Faubourg- Saint-Jean: attention travaux

Le chantier du futur parc de stationnement démarre ce mois-ci. Pour la sécurité de tous, veiller à respecter le périmètre et les consignes de sécurité installés en proximité.





Action cœur de ville

Quels financements pour les propriétaires occupants?

Une famille de commerçants s'investit dans la rénovation globale de son immeuble dans la rue Noël-Ballay.

L'ambitieux projet de réhabilitation de la famille Conord

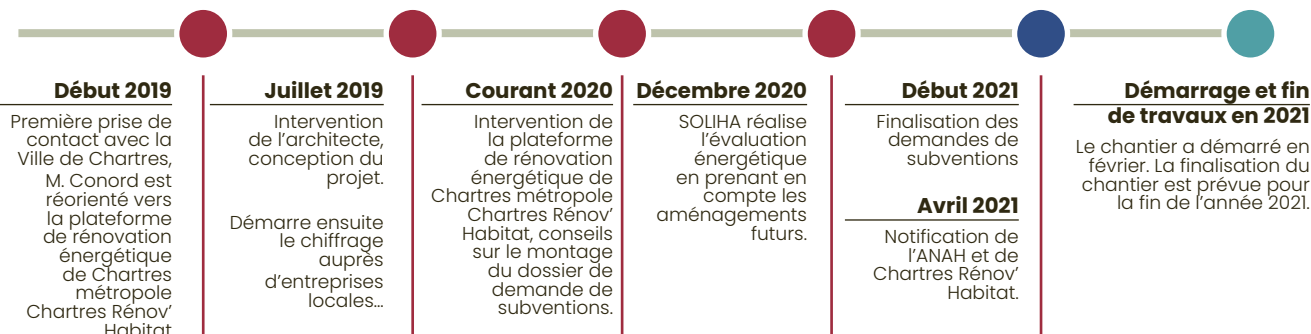
Le projet de la famille Conord concerne une maison de ville du XIX^e siècle dans la rue Noël-Ballay. Ce bâtiment se compose actuellement d'un local commercial en rez-de-chaussée, d'un étage habitable, d'un deuxième étage inutilisé et de combles dégradés. M. Conord souhaite réhabiliter les espaces dégradés et effectuer des travaux de rénovation énergétique sur toutes les surfaces habitables (environ 150 m²). Est également prévue la création d'un accès indépendant à l'étage.

gétique de Chartres métropole Chartres Rénov' Habitat, afin de réaliser les diagnostics nécessaires et le montage de son projet. « J'ai bénéficié d'un accompagnement exceptionnel de la part de M. Bizet (chef de projet de Soliha) », témoigne-t-il.

Le projet de rénovation sera global et comprendra des interventions de gros œuvre, de charpente, d'électricité, de ventilation, de plomberie, d'isolation de la toiture et des murs, le remplacement de menuiseries et de la chaudière à gaz.

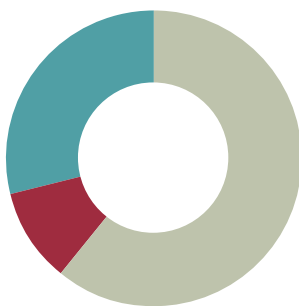
En quête de renseignements concernant les aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre du programme Action Cœur de ville, M. Conord a été orienté vers la plateforme de rénovation éner-

► En termes d'économie d'énergie prévisionnelle, le gain énergétique attendu est de plus de 80 %. Les travaux seront intégralement réalisés par des entreprises locales.



CHRONOLOGIE DU PROJET

Plan de financement de l'opération Conord



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS OBTENUES

Subvention ANAH:	26 500 €
Primes de rénovation énergétique:	4 500 €
Subvention Chartres métropole:	12 500 €

Montant total des subventions	43 500 €
Montant total des travaux	380 000 €



► Contact

Chartres Renov'Habitat
Tél. 02 37 23 40 00
chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr

12 nouvelles Opérations de restauration immobilière (ORI)

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans différentes actions d'amélioration de l'habitat. Toutefois, les différents constats sur le terrain mettent en évidence le maintien d'une vacance dans son cœur de ville en dépit d'un marché immobilier dynamique et attractif. Ce phénomène accentue d'une part la dégradation d'un bâti très ancien et pour une grande partie protégé, et

constitue d'autre part un frein à la dynamisation et au développement du centre-ville. Le programme Action Cœur de ville est un véritable outil « accélérateur » de la rénovation, notamment en matière d'habitat insalubre, indigne ou vacant depuis longtemps. 12 nouvelles Opérations de restauration immobilière (ORI) ont été adoptées par le conseil municipal du 8 avril. L'objectif est de résoudre les cas les plus complexes d'ha-

bitat dégradé voire insalubre et de réhabiliter les logements vacants. Ces réhabilitations permettront de créer un complément d'offre résidentielle qui permettra d'accueillir une nouvelle population dans le centre-ville de Chartres. L'opérateur du suivi-animation devra mobiliser les propriétaires par des actions d'information, de concertation et d'accompagnement aux prises de décisions.

Les trois étapes d'une procédure ORI



- 1 Lancement d'une concertation**
préalable d'un mois minimum



- 2 réalisation d'une enquête publique**
préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) puis arrêté préfectoral déclarant les travaux d'utilité publique (« DUP travaux »)



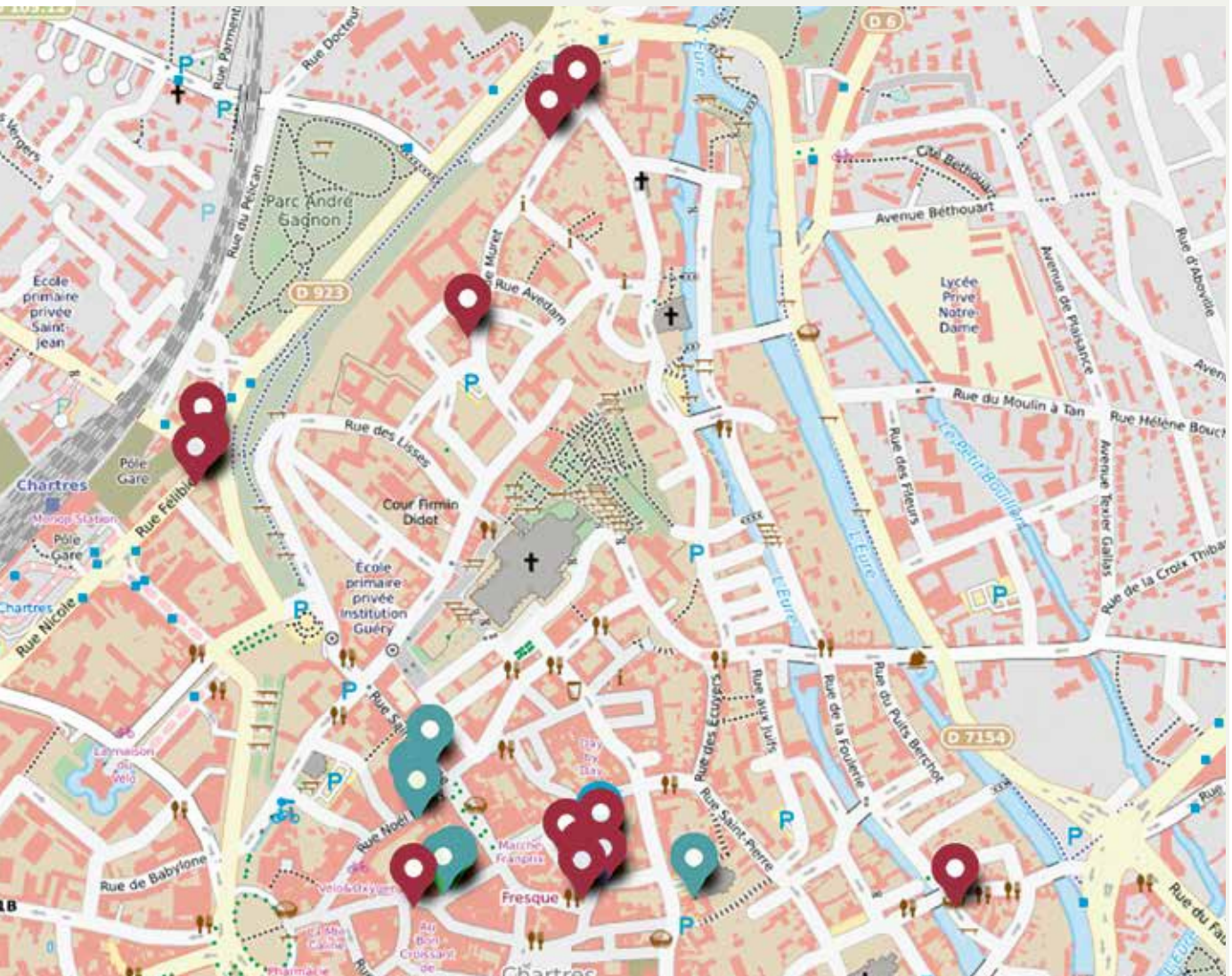
- 3 réalisation des enquêtes parcellaires**, notification du programme de travaux, arrêté de cessibilité à l'encontre des propriétaires refusant les travaux et engagement des procédures d'acquisition.



Les travaux doivent aboutir à la restauration complète des immeubles par les propriétaires qui, lorsqu'ils s'engagent à respecter certaines conditions, peuvent bénéficier d'une part, d'une défiscalisation et d'autre part, de subventions pouvant aller jusqu'à 65 % du montant des travaux pour les propriétaires bailleurs et 80 % pour les propriétaires occupants.

► Une notice explicative adaptée à chaque immeuble concernée par les ORI est disponible sur : chartres.fr/vivre-a-chartres/urbanisme/ori-centre-ville/

Les 12 nouveaux sites identifiés comme prioritaires



Carte de localisation des Opérations de Restauration Immobilière. Crédits de fond de carte Tiles HikeBikeMap – Map Data © OpenStreetMap contributors. Propulsé par Leaflet et Diango, mis en musique par uMap project.

Nouvelles Opérations de Restauration Immobilière :

1, rue Félibien
3-5-7-9, rue Félibien
27, boulevard Charles-Péguy
2, rue de la Porte Morard
7, rue du Bois-Merrain
10, rue de l'Épervier
18-24, rue de la Clouterie
25-27, rue de la Clouterie
35, rue Muret
57, rue Muret

63, rue Muret
2, rue de la Volaille
4, rue de la Volaille
6, rue de la Volaille
8, rue de la Volaille
9, rue de la Clouterie
11, rue de la Clouterie
13, rue de la Clouterie
1, rue de l'Épervier
3, rue de l'Épervier
7, rue de l'Épervier

Opérations de restauration immobilière en cours :

11-13, rue Noël-Ballay
1, rue Marceau
3-4, rue Marceau
7, rue Marceau
9-11, rue Marceau (voie privée Impasse Mithouard)
14, place de l'Étape-au-Vin
5 et 7, rue Sainte-Même
12 et 12 bis, rue Noël-Ballay



Accompagnement dans la rénovation des petites copropriétés en centre-ville

Formations de bénévoles et de professionnels de la gestion immobilière pour la conduite de projets de rénovation.

Depuis cette année, des nouvelles aides sont accessibles pour la rénovation énergétique des petites copropriétés en centres anciens.

Face à la question des rez-de-chaussée durablement vacants et en tenant compte de la forte demande des élus locaux pour résoudre ce problème, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'est engagée dans des dispositifs expérimentaux.

Elle a ainsi créé le programme ETEHC « *Engager la transition énergétique pour l'habitat collectif privé* ». Un programme destiné aux petites copropriétés localisées prioritairement dans les centres-villes des communes engagées dans le dispositif Action Cœur de ville. Il permet de financer à 100% les actions locales d'information et de sensibilisation, de formation des professionnels ou des bénévoles de la gestion immobilière à la conduite de projets de rénovation énergétique et un accompagnement particulier de copropriétés pour établir un

programme de travaux de rénovation énergétique.

Les objectifs du programme ETEHC

Le programme ETEHC a pour but d'encourager la rénovation énergétique de l'habitat collectif privé dans les centres-villes en sensibilisant et en formant les syndicats bénévoles ou professionnels, les conseils syndicaux et les professionnels de la gestion immobilière aux enjeux de rénovation énergétique.

Les copropriétés qui pourront bénéficier du programme de formations ETEHC sont celles de petites tailles, relativement anciennes et principalement occupées par des locataires du parc privé. A Chartres, plus de la moitié des copropriétés (58%) sont de petites tailles (inférieur à 10 logements) et principalement situées dans le cœur de ville.

Les Opérations de Restauration Immobilière doivent permettre :

- de remettre sur le marché résidentiel des logements dégradés vacants depuis une longue durée ou des locaux inutilisés, afin de faire revenir des habitants dans le centre-ville
- de lutter contre l'habitat indigne, insalubre ou dangereux
- d'articuler les projets de réhabilitation d'habitat avec les autres actions du programme Action Cœur de ville (notamment les travaux sur les espaces publics)
- de préserver l'identité du centre historique chartrain

► Immatriculer les copropriétés auprès d'un registre national est désormais obligatoire pour les immeubles d'habitation en copropriété, même lorsqu'ils abritent aussi des bureaux ou des commerces.

Le numéro d'immatriculation obtenu auprès du registre national est indispensable pour vendre un ou plusieurs lots ainsi que pour bénéficier, si besoin, d'aides publiques. Pour avoir plus de renseignements sur cette démarche consultez : registre-coproprietes.gouv.fr

Nous veillons sur la sécurité des Chartrains

Après avoir laissé aux usagers un temps d'adaptation au 30 km/h, les agents de la Police municipale ont commencé à procéder à des contrôles de vitesse début avril.



Ce jour-là, les agents de la Police municipale s'étaient postés avenue Victor-Hugo (photo ci-contre), où les automobilistes en infraction ont fait l'objet d'un rappel de la réglementation et d'une incitation à une plus grande vigilance.



«Les Chartraines et les Chartrains respectent globalement les limitations de vitesse, car ils sont tour à tour piétons, cyclistes ou automobilistes et ils savent que c'est sur leur sécurité que nous veillons avec le dispositif Ville apaisée, dit Richard Lizurey, adjoint en charge de la Sécurité et de la Tranquillité publique. On constate toutefois davantage d'excès de vitesse dans la circulation de transit et les opérations vont donc se poursuivre afin de garantir à toutes et à tous la sécurité sur les axes de circulation de la ville. »



Les aménagements autour du Pôle administratif ont débuté

L'aménagement du pourtour du Pôle administratif se poursuit avec les travaux de la place de l'Étape-au-Vin et de la rue Saint-Michel, entamés en avril.

Avec le coup d'envoi, mi-avril, des travaux de voirie place de l'Étape-au-Vin, a débuté la dernière phase du projet d'aménagement urbain autour du Pôle administratif. La place sera fermée à la circulation durant la période, hormis pour les vélos et les piétons.

Dans la foulée, c'est la rue Saint-Michel qui entreprend elle aussi sa mue, pour une réouverture à la circulation début juillet. En attendant, une déviation a été mise en place, par la rue de la Porte-Cendreuse et la rue Saint-Pierre.



Wilmotte S.A.

La rue Saint-Michel dans sa future configuration (vue non contractuelle)

Stationnement provisoire

Concernant le stationnement, les riverains de la place de l'Étape-au-Vin et de la rue Saint-Michel ayant un accès parking privé sont invités à se garer au parking souterrain QPark, dont l'accès est pris en charge par la Ville de Chartres. Pour cela, il faut retirer un badge d'accès provisoire au guichet du parking Cœur de ville place des Épars. Une carte d'identité et un justificatif de domicile sont demandés.

Modification du mobilier urbain

Les aménagements de la rue Saint-Michel et de la place de l'Étape-au-Vin, qui recevront le même pavage calcaire que celui des rues des Grenets, de la Mairie et de la Poêle Percée, s'inscrivent dans la continuité de l'esprit Cœur de ville. Dans la rue Saint-Michel, la plantation de végétaux (tables de buis, arbres en cépée) et l'installation de pots en fonte pour arbres participeront à l'esthétique des lieux.

Des bancs publics seront installés place de l'Étape-au-Vin, à l'intersection de la rue de la Poêle Percée, ainsi que des corbeilles, pour encourager le respect de la propreté du domaine public. L'éclairage nocturne sera assuré par des lampadaires, mais aussi des colonnes et bornes lumineuses en ras de sol.

La rue au Lin, déjà reconfigurée, sera ensuite à son tour pavée.

Investir, plus que jamais

Le Conseil municipal d'avril a voté le Budget primitif 2021 de la Ville de Chartres. Ses caractéristiques : priorité à l'investissement, stabilité des impôts locaux, soutien aux associations.



Franck Masselus, adjoint en charge des Finances et de la Prospective

Au premier regard, c'est le montant du Budget qui frappe, près de 122 millions d'euros contre 112 l'an dernier. Cette augmentation de 9,5 millions est entièrement consacrée à l'investissement. « Depuis 2001, c'est le choix stratégique de notre municipalité et de son maire. C'est le choix de l'avenir, de l'attrac-

tivité, de l'activité, et donc aussi de l'emploi. Cette augmentation est exceptionnelle puisque nous paierons cette année la fin des travaux du Pôle administratif. De même pour le théâtre Off, qui ouvrira ses portes à la rentrée sur l'avenue Jehan-de-Beauce », précise Franck Masselus, l'adjoint au maire en charge des finances et de la prospective. « Cette augmentation des investissements se traduit aussi cette année par celle de notre ratio d'endettement à 9,4 années. Il redescendra en-dessous des 8,5 années en 2023. Notre prospective budgétaire s'étend sur 3 ans. Et je rappelle en outre que ces investissements coïncident avec les objectifs du Plan de relance du gouvernement, et que nos taux d'emprunt très faibles traduisent la confiance de tous nos partenaires financiers ».

Soutien aux associations

L'autre priorité affichée, c'est le soutien aux associations, pour 5,8 millions d'euros. « Là encore, c'est une constante de notre action, malgré les contraintes financières. Il ne suffit pas de souligner l'importance de la vie associative à Chartres, il faut encore joindre le geste à la parole, parce que les associa-

tions sont un maillon essentiel du lien social, et qu'elles ont en plus besoin d'être confortées dans cette période de crise sanitaire qui dure. La solidarité active, la culture et le sport restent à nos yeux essentiels. »

Au chapitre des recettes, les taux des impôts locaux chartains n'augmenteront pas. Par ailleurs, la Ville a reçu de l'État la notification de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), une précision qui n'était pas encore acquise lors du Débat d'orientations budgétaires du Conseil municipal de mars. « La DGF se montera cette année à 6,091 millions d'euros, contre 6,21 millions d'euros l'an dernier. Bien que le gouvernement nous ait promis la stabilité en la matière, j'observe que la baisse continue. Cette baisse a commencé en 2013 et, aujourd'hui, la Ville de Chartres perçoit autour de 4 millions d'euros en moins chaque année par rapport à cette époque ».

Une attractivité croissante

Des montants à comparer avec celui de la Dotation de solidarité (DSC) apportée par Chartres métropole : 5,5 millions d'euros. « On arrive quasiment à égalité entre les deux



| Le Off, avenue Jehan-de-Beauce (illustration non contractuelle)

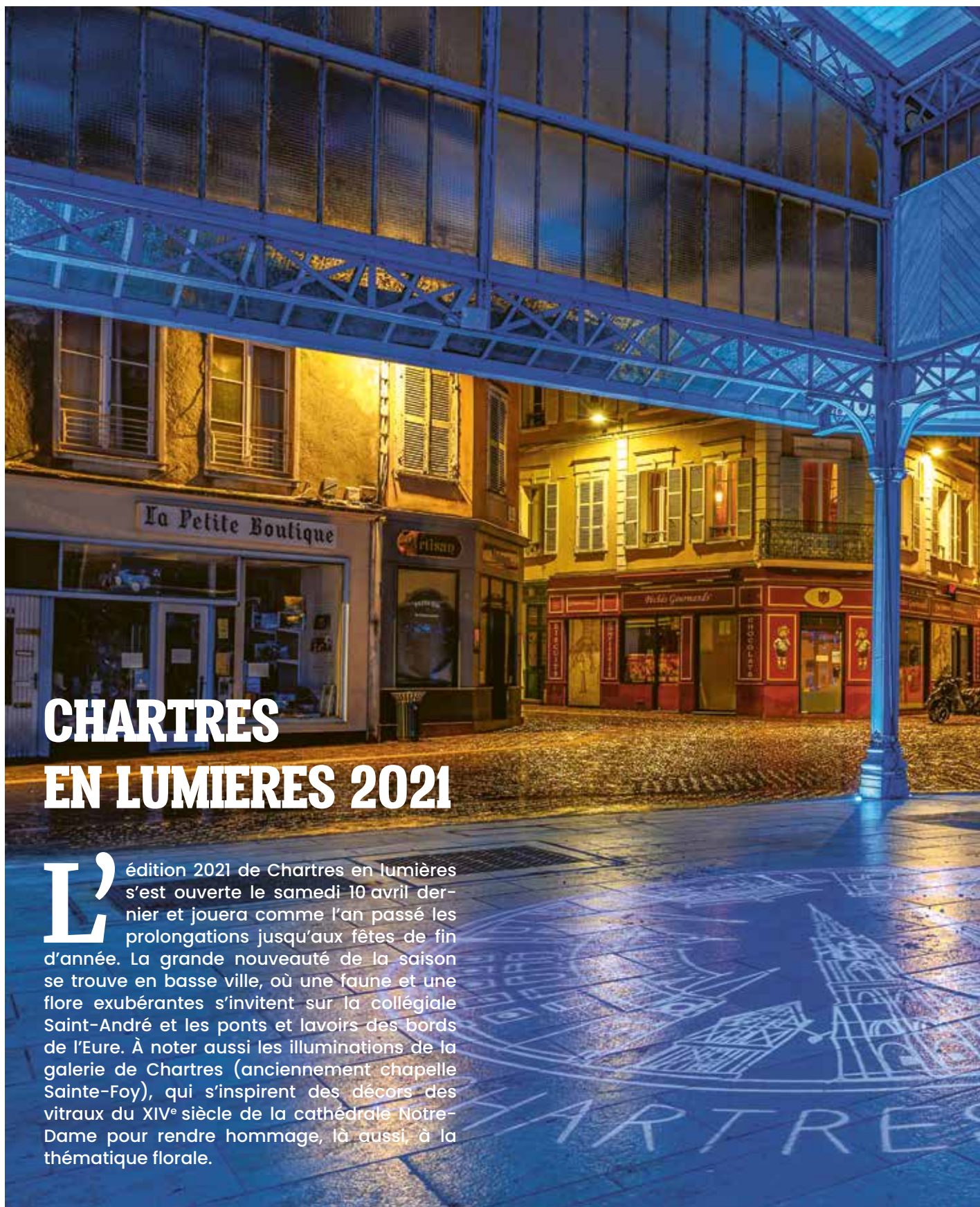
montants de recettes. En 2013, l'État versait le double de l'Agglomération... Notre priorité à l'investissement, et donc aussi à l'activité et à l'emploi, nous permet aujourd'hui de moins souffrir que d'autres. Je rappelle que le budget de Chartres métropole est principalement alimenté par les impôts économiques versés par les entreprises ».

L'autre satisfaction, c'est le montant, croissant malgré la crise, des droits d'enregistrement perçus sur les transactions immobilières, 1,5 million d'euros en 2017, près de 2 mil-

lions l'an dernier. « C'est la preuve de l'attractivité croissante de Chartres. Celle-ci devrait se maintenir puisqu'il s'est construit 280 logements chez nous l'an dernier, que 796 sont en construction à ce jour, et que 1084 permis de construire sont accordés et en attente de démarrage, 448 de plus étant à l'instruction dans nos services ».

Quand on rappelle à Franck Masselus ses propos sur les incertitudes qui avaient dominé la préparation budgétaire 2021, il souligne qu'il faudra, encore davantage que les années

passées, être précis dans le suivi de l'exécution budgétaire. « Je rappelle que ce budget est prévisionnel et que nous pourrions tout au long de l'année le faire évoluer par le vote d'un budget supplémentaire (BS). C'est la vie normale d'un budget. Sa réalisation effective est vérifiée en juin de l'année suivante par le vote du Compte administratif ».



CHARTRES EN LUMIÈRES 2021

L'édition 2021 de Chartres en lumières s'est ouverte le samedi 10 avril dernier et jouera comme l'an passé les prolongations jusqu'aux fêtes de fin d'année. La grande nouveauté de la saison se trouve en basse ville, où une faune et une flore exubérantes s'invitent sur la collégiale Saint-André et les ponts et lavoirs des bords de l'Eure. À noter aussi les illuminations de la galerie de Chartres (anciennement chapelle Sainte-Foy), qui s'inspirent des décors des vitraux du XIV^e siècle de la cathédrale Notre-Dame pour rendre hommage, là aussi, à la thématique florale.



La place Billard



| Hommage à Jean Moulin sur la façade de l'Eurélium, 11, rue du Cardinal Pie (Lumière de verre)



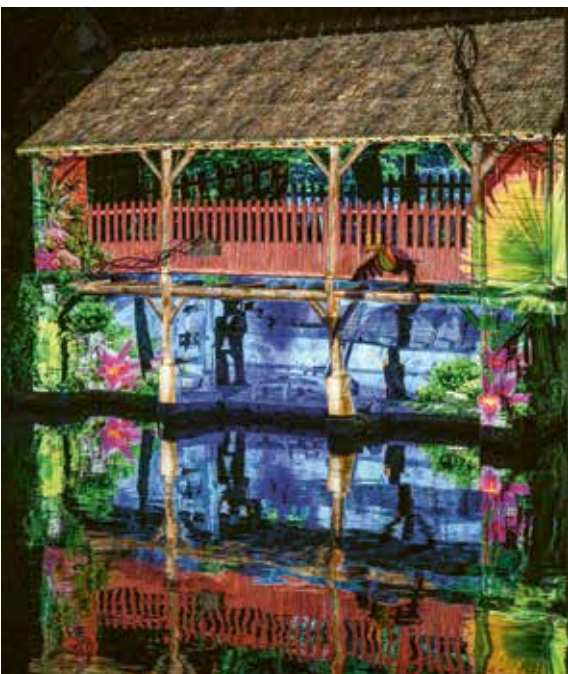
| La Galerie de Chartres (Lumière de verre)



| Le pont et les arcades Saint-Hilaire (M2 Event)



| La cathédrale, vue depuis le quai Gloriette (Luminariste)



| Le lavoir Foulerie (M2 Event)



| La collégiale Saint-André (Luminariste)

Un Relais assistants maternels pour tous

Ouvert depuis l'an 2000, le Relais assistants maternels est un lieu d'échange, d'écoute et d'information pour améliorer l'accueil du jeune enfant.



Élisabeth Bousselin, assistante maternelle, et Cynthia Pédini et Charlotte Jaulneau, éducatrices de jeunes enfants

Le Relais assistants maternels (RAM) s'adresse aux assistants maternels, aux familles et aux enfants. Ce service gratuit renseigne les Chartrains sur les modes d'accueil de la Petite enfance, les accompagne dans la recherche d'assistant maternel et dans leurs démarches

administratives et soutient les assistants maternels.

Un lieu dédié à l'accueil du tout-petit

L'équipe se compose d'une responsable, une secrétaire et quatre éducatrices de jeunes enfants, dont une référente pour le secteur chartrain. Les trois

autres s'occupent de l'Agglomération car les RAM de Chartres métropole et de Chartres sont mutualisés. Ce dernier est ouvert depuis l'an 2000 « dans des locaux créés pour accueillir les tout-petits, où tout est sécurisé et conçu pour que l'enfant découvre son environnement », souligne Véronique Marchand, la responsable.

Les ateliers du RAM, animés chaque matin par l'Éducatrice de jeunes enfants (EJE), se déroulent à La Maison des enfants ou à la Ronde enfantine du lundi au vendredi. Ils s'articulent autour de temps libre, d'une chanson et d'une activité parfois organisée avec un partenaire comme la bibliothèque Louis-Aragon ou le conservatoire. Des sorties sont proposées dans ces lieux et à la ferme pédagogique. Les assistants maternels peuvent emprunter des valises de jeux personnalisées. « Avec ces ateliers, nous revenons à notre cœur de métier, l'accompagnement de l'enfant », expliquent les EJE.

Une relation harmonieuse avec les parents

« Nous renseignons les parents chartrains sur les modes de garde: crèche, crèche familiale, Maison d'assistants maternels, halte-garderie, assistants maternels » poursuivent en chœur les EJE. « On transmet deux listes d'assistants maternels, celle de la Protection maternelle enfantine (PMI) et la nôtre, qui indique les disponibilités de certaines assistantes maternelles. Nous répondons aux questions administratives: contrat, congés payés, aides financières ou chômage partiel pendant le confinement. Nous aidons parents employeurs et assistants maternels à établir une relation harmonieuse ».

Pour l'enfant, le RAM est un lieu de socialisation et d'échanges: « Je fréquente les ateliers au

moins deux ou trois fois par mois. Ça m'apporte autant qu'aux enfants, dit Élisabeth Bousselin, assistante maternelle. Ils voient d'autres visages et lieux et adorent venir au RAM ».

Soutien et professionnalisation

Le RAM accompagne l'épanouissement professionnel des assistants maternels et des gardes à domicile dès leur demande d'agrément. « Nous les rencontrons lors de réunions d'informations préalables à l'agrément organisées par la PMI et les aidons à élaborer leur dossier, en lien avec le conseil départemental », poursuivent les EJE. « Le RAM a été une aide essentielle pour ma demande d'agrément et tout ce qui relève du contrat, confirme Élisabeth, qui a fait

appel au RAM dès 2001. Je pose des questions administratives et je partage une situation rencontrée avec un enfant pour avoir plusieurs pistes d'analyse ».

Les EJE du RAM participent à des analyses de pratiques au sein des trois groupes de réseaux RAM d'Eure-et-Loir. Pendant le confinement, les EJE appellent tous les assistants maternels pour rompre l'isolement et leur envoient une fiche pédagogique hebdomadaire avec des chansons et des ateliers. L'équipe reste accessible au téléphone et en rendez-vous, si besoin.

► **Relais assistants maternels,**
3 rue du Puits-Drouet,
02 36 67 30 20,
relais-assistantes.
maternelles@agglo-ville.
chartres.fr.



Au service des enfants

Référente d'entretien et de restauration à l'école Jacques-Prévert, Catherine Livoireau remplit sa mission avec le sourire, et ce malgré le surplus de travail dû au protocole anti Covid 19.



Catherine Livoireau travaille à Chartres depuis 2017 en tant que référente d'entretien et de restauration, d'abord à l'école Henri-Matisse, puis à l'école Jacques-Prévert. Elle qui était auparavant employée comme cuisinière dans une crèche en région parisienne a dû se reconverter après une blessure. Pour autant, elle est ravie de continuer à travailler

en équipe et d'avoir conservé le lien avec les enfants.

D'une tâche à l'autre

« Je me lève à 4 h 30 et j'arrive à l'école à 6 h 15 pour nettoyer tous les locaux. Nous sommes quatre, dont un agent supplémentaire en période Covid, à désinfecter les supports, les digicodes, les classes, les sanitaires... On y passe un peu

plus de temps que d'habitude, selon le temps de pause des produits », explique Catherine. À la tenue de protection habituelle se sont ajoutés masques et visières depuis le début de la crise sanitaire.

Alors que l'équipe d'entretien poursuit sa mission, Catherine change de blouse à 8 h 30. *« Je passe à la restauration avec la réception des com-*



mandes, livrées par Chartres métropole. Je contrôle la température, la qualité et la date limite de consommation des plats puis je les stocke. Je vérifie leur température à chaque fois que je les manipule ». Les normes d'hygiène restent les mêmes avec la Covid, sauf au moment du service: pour éviter de multiplier les contacts, les encadrants servent maintenant les plats.

Adapter son organisation

Concernant le protocole sanitaire et les deux désinfections supplémentaires chaque jour, Catherine avoue qu'il « est aussi compliqué de respecter une distance de deux mètres entre chaque élève à la cantine. Donc nous avons créé des groupes de classes: les enfants ne s'installent plus librement, ils s'assoient chaque jour à la même place avec leurs camarades de classe ». De plus, l'école a décidé d'organiser trois ser-



vices, entre 11h15 et 13h45, avec désinfection et aération des salles de restauration à chaque changement, tout en s'assurant que les enfants se lavent les mains avant et après le service et que les primaires remettent leur masque après le repas. Vient ensuite la dernière étape de sa jour-

née, le ménage et la plonge, jusqu'à 15 h. Le confinement d'avril a fait passer le nombre de repas à chaque service de 110 à une trentaine, pour deux services.

Un métier tourné vers les autres

« Je travaille avec des enfants plus grands, il y a plus d'échanges même si parfois il faut faire le gendarme », tempère Catherine. *« On fait en sorte qu'ils goûtent au moins ce qu'ils ont dans l'assiette, une règle facilitée par le choix, apprécié des enfants, entre deux repas élaborés par une diététicienne ».*

Quand elle parle de sa journée, Catherine emploie le pronom « on » plutôt que « je », un réflexe pour celle qui tient sa relation avec ses collègues en haute estime: *« Je parle aussi pour eux! Avec les professeurs et le directeur, on échange à propos des enfants, on sait ce qu'il se passe. J'aime ce que je fais, j'aime transmettre mes connaissances et les développer. C'est important d'aimer aller travailler! »*

Installée à Maintenon, où elle a fait construire sa maison, Catherine profite de la région, où vivent ses trois enfants et ses neuf petits-enfants, grâce à de longues promenades: *« Être en extérieur, en pleine nature, c'est bon pour la tête. Je fais du sport doux, du jardinage ».* Son travail rythmé, sa famille proche et ses loisirs se conjuguent donc pour un bel équilibre de vie.

L'école Maurice-Carême fait peau neuve

Réfection des sols, nouvel ascenseur et climatisation pour les préaux : l'école Maurice-Carême profite des vacances pour réaliser d'importants travaux d'entretien.



Chaque année, la Ville consacre une partie de son budget à l'entretien de ses écoles maternelles et élémentaires afin d'assurer le meilleur accueil possible aux élèves et aux équipes pédagogiques. Depuis l'été 2020, le groupe scolaire Maurice-Carême bénéficie ainsi d'une réfection mise en œuvre pendant les vacances scolaires.

Faciliter l'accès pour tous

Un ascenseur dessert à présent le premier et le deuxième étage. Pour insérer la colonne d'ascenseur, il a fallu réaménager trois classes, ce qui a entraîné des travaux de peinture, d'électricité, de menuiserie, de

réfection des sols et l'ajout de faux-plafonds. L'installation de l'ascenseur et la réfection des classes ont coûté 215 000 €. Les associations accueillies dans plusieurs salles de l'école profiteront également de cet aménagement, qui s'inscrit dans l'équipement en accès pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) des bâtiments municipaux.

La pose d'un nouveau revêtement sur les sols des classes et des couloirs a commencé fin 2020 par le deuxième étage et se poursuivra jusqu'à fin 2021 lors des vacances scolaires. Coût de l'opération : 95 000 €.

Climatisation des préaux et expérimentation

Les préaux de l'école sont dotés d'une climatisation depuis les dernières vacances d'hiver. Ce nouvel aménagement d'un coût de 26 000 € permet, en été, de rafraîchir ces locaux utilisés également comme accueil de loisirs et d'assurer le bien-être des enfants et des encadrants.

L'école Maurice-Carême réalise un test dans une classe avec l'installation de cinq stores électriques solaires à commande individuelle et générale. Chaque store est équipé d'un moteur alimenté par des

panneaux solaires intégrés directement sur son coffre. On active ensuite chaque store individuellement, ou l'ensemble des stores. Cette option plus solide, avec une toile résistant à des vents soutenus, pourrait être étendue à d'autres écoles.



« Avec un budget travaux avoisinant le million d'euros, la Ville de Chartres se montre très attentive aux besoins des écoles chaque année, et planifie au mieux les interventions nécessaires, explique Dominique Dutartre, adjointe aux Affaires scolaires et à la Petite enfance. Au-delà, l'équipement informatique des enseignants et dans les classes, également fourni par la Ville, fait également l'objet d'un suivi minutieux et d'une constante étude d'évolution. »

L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE *de* PRINTEMPS

*Une Agglo plus propre
c'est notre affaire !*

Si vous souhaitez participer à la 7^e édition du Nettoyage de printemps, inscrivez-vous au guichet unique avant le 21 mai
Guichet unique
32, bd Chasles
0237234000

Ramassage des déchets dans votre commune

SAMEDI 5 JUIN 2021



Dans le cadre de la
Semaine du
DEVELOPPEMENT DURABLE

www.chartres-metropole.fr



CHARTRES
MÉTROPOLE

Les règles de conduite du cycliste

Si rouler à vélo en ville est un gage de liberté, vous ne devez pas oublier que cette liberté s'accompagne d'un certain nombre de règles à respecter. Pour la sécurité de tous.

Gilet rétro-réfléchissant

Si le port d'un gilet rétro-réfléchissant certifié n'est obligatoire qu'hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante, il est toutefois fortement recommandé en toutes occasions.

Oreilles à l'air!

L'usage d'écouteurs, d'oreillettes, de casques audio et de smartphone est interdit à vélo. Tenir son téléphone en main est également interdit, sous peine de 135 € d'amende.

La remorque à vélo

Si vous utilisez une remorque à vélo pour transporter des enfants, ceux-ci doivent être correctement attachés et munis d'un casque. N'oubliez pas d'équiper votre remorque de lumières et de catadioptres. Il est aussi prudent d'installer des rétroviseurs sur votre guidon pour surveiller vos enfants et leur environnement. Évitez par ailleurs de donner de grands coups de guidon ou de changer brutalement de direction afin de ne pas déséquilibrer remorque et vélo.

LES ÉQUIPEMENTS DU CYCLISTE

Assurance

Vous devez avoir obligatoirement une assurance responsabilité civile. (Contactez votre assureur pour adapter votre contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.)

Marquage obligatoire

Afin de lutter contre le vol et recel des deux-roues, Le marquage des vélos est désormais obligatoire pour les vélos neufs. Il le sera à partir du 1^{er} juillet 2021 pour les vélos vendus d'occasion et du 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des vélos. L'association Chartresàvélo vous propose d'effectuer ce marquage tous les 2^e et 4^e samedis du mois, place des Épars. Sur rendez-vous au 0617206331.



RÈGLES DE CIRCULATION

● Les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à l'allure du pas (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons. Si j'accompagne à vélo un ou des jeunes cyclistes, je dois rester sur la chaussée.

● Je suis tenu d'emprunter les bandes et pistes cyclables ou de rouler sur la droite de la chaussée dans le sens de circulation.

● Je respecte le Code de la route: priorité à droite, feux, stop, cédez-le-passage...

● Lorsque j'emprunte un passage piétons ou un trottoir, je dois mettre pied à terre et pousser mon vélo, sauf si un sas vélo existe.

● Je cède le passage aux piétons qui traversent une chaussée ou qui manifestent clairement l'intention de le faire. J'adopte le bon réflexe de ralentir en présence de piétons.

● Dans les zones 30 et les zones de rencontre, je suis autorisé à circuler dans les deux sens sauf si cela est interdit pour des raisons de sécurité. Le double sens permet de bénéficier d'une meilleure visibilité, d'éviter les grands axes de circulation et de simplifier les itinéraires.

● Je dois informer les autres véhicules et les piétons à proximité de mes intentions: tendre le bras pour indiquer lorsqu'on tourne est ainsi essentiel pour circuler en toute sécurité. Je dois être particulièrement vigilant lorsque je me trouve à proximité d'un véhicule de grand gabarit disposant d'angles morts (camion, bus, car, utilitaire, etc.).

● Les couloirs de bus me sont interdits, sauf exception signalée par un panneau.

● Lorsque les cyclistes se déplacent en groupe, il est recommandé de circuler en file indienne afin de ne pas gêner la libre-circulation des autres véhicules.

● L'obligation de serrer à gauche quand on s'apprête à quitter une route pour tourner à gauche ne s'applique pas aux cyclistes qui peuvent serrer le bord droit de la chaussée avant de s'engager à gauche.

● Le cycliste est vulnérable, non protégé par une carrosserie. Respecter ces consignes permet, évidemment, de le protéger et d'assurer une cohabitation sereine des modes de déplacement. Chacun de nous peut être dans la même journée, piéton, cycliste ou automobiliste, ne l'oublions pas...

OU STATIONNER?

● Pour stationner, j'utilise les arceaux ou abris dédiés. Des abris sécurisés sont à disposition à la gare. Si aucun de ces équipements n'est libre, je m'assure que je ne gêne pas le passage en attachant mon vélo à un poteau ou une barrière.

● Je n'oublie pas de mettre un antivol, même pour un court arrêt.

La Police Municipale mène régulièrement des opérations de sensibilisation et de prévention à destination des cyclistes, afin de s'assurer que ceux-ci ont un matériel adapté et roulent en toute sécurité pour un partage apaisé des différents flux sur la voie publique.

Siège enfant

Un enfant de moins de 5 ans doit obligatoirement être installé dans un siège adapté et homologué, muni d'une ceinture de sécurité et de repose-pieds.

Casque

Conducteurs et passagers d'un cycle âgés de moins de 12 ans doivent porter un casque homologué. Ce casque doit être attaché. Rappelons que les chocs sur le crâne restent la première cause de décès chez les cyclistes.



Mon vélo doit obligatoirement être équipé

De deux freins, avant et arrière ●

D'un avertisseur sonore, audible à 50 mètres au moins ●

● De feux de position, l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant, l'autre une lumière rouge à l'arrière;

● De dispositifs rétro-réfléchissants, de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche ou jaune à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.

N.B.: Si un vélo transporte une remorque dont la largeur dépasse 1,30 mètre, les dispositifs d'éclairage doivent être ajoutés à cette dernière (catadioptrés, feux de position).

Yvan Kuntz, président engagé

De la chimie à l'action sociale, retour sur le parcours d'Yvan Kuntz, président de l'association de l'Union départementale des associations familiales d'Eure-et-Loir.



Né en Algérie, Yvan Kuntz a grandi en France au Pays basque et s'est installé en Eure-et-Loir en 1998. Chimiste, il a travaillé dans les secteurs des engrais chimiques puis de la cosmétique, devenant responsable de production. « Enfermé toute la journée dans un laboratoire, je ne voyais pas ce qui se passait dehors. À ma retraite, un ami adhérent de l'association Familles de France m'a

publique créée en 1945, L'UDAF représente les familles auprès des pouvoirs publics (CAF, CPAM, ARS, établissements de santé, CCAS, comités d'expulsion...), donne des avis sur les questions d'ordre familial, gère des services d'intérêt familial et défend usagers et familles devant toutes les juridictions. C'est la seule association inscrite au Code de l'action sociale et des familles.

Chaque département compte

aux différentes commissions de l'hôpital avant de rejoindre en 2015 le conseil d'administration de L'UDAF 28, qui lui a proposé dans la foulée de se présenter à la présidence. « Je ne connaissais rien au social, explique-t-il. J'ai appris sur le tard. Mon expérience d'encadrement de personnel m'a aidé, comme ma capacité à dialoguer. Je continue l'excellent travail de mes deux prédécesseurs en collaboration avec le bureau et le directeur. La création du Salon aux aidants est un bon exemple de collaboration entre associations ».

«Beaucoup de misère et de besoins»

«Le plus difficile fut d'être confronté à des situations que j'étais à cent lieues de connaître, par exemple en tant que représentant au niveau des tutelles. Il y a beaucoup de misère et de besoins. J'ai compris le rôle essentiel de l'UDAF 28 pour aider les familles à sortir la tête de l'eau. Cette approche du social m'a changé. Parler, c'est bien, mais savoir écouter c'est mieux. »

Si Yvan a mis un terme à une partie de ses fonctions de représentation l'année dernière, il siège encore au conseil de surveillance de l'hôpital et à certaines commissions. Amateur de champignons, de randonnée, de lecture, aquariophile et vice-président de l'association Chartres rollers, il profite de ses séjours dans le Sud-Ouest pour pêcher en mer avec son frère.

► UDAF de l'Eure-et-Loir, 6, rue Charles Coulomb, 0237881313, udaf28.fr.



proposé de devenir représentant des usagers à l'hôpital de Chartres. Quand j'ai perdu ma mère, décédée des suites de la maladie d'Alzheimer quelques années auparavant, je me suis retrouvé devant un mur et je me suis promis de faire quelque chose pour les personnes dans cette situation ». Quelques jours après son départ en retraite, Yvan Kuntz a ainsi rejoint Familles de France et, dans la foulée, l'Union départementale des associations familiales d'Eure-et-Loir (UDAF 28).

Une association au service des familles

Association reconnue d'utilité

une UDAF à laquelle adhèrent toutes les associations familiales. En Eure-et-Loir, cela représente environ 80 associations et 5000 familles. Des actions dans les domaines de l'action sociale (du Café des parents à l'Observatoire des familles), la médiation familiale, l'accompagnement budgétaire et familial ainsi que la protection des majeurs complètent l'éventail des missions des 70 salariés et 130 bénévoles actifs de l'UDAF 28. Elles s'adressent à tous en mettant l'accent sur les situations difficiles.

Échanges et travail

Yvan a consacré pendant douze ans son temps et son énergie

Préserver la richesse de notre patrimoine

La Commune libre du village de Saint-Brice entretient depuis sa création en 1978 l'esprit des traditions populaires et du patrimoine culturel local. Nouveauté, elle organise le 9 mai son premier grand « Marché fermier ».



James Guyot, co-président de l'association

Créée en 1977 par son président Jacky Baroche*, la Commune libre du village Saint-Brice s'évertue avec ses

80 adhérents à valoriser le patrimoine local de la Beauce au Perche, jusqu'aux départements limitrophes de la région. « Le quartier Saint-Brice est l'un

des plus anciens de la ville, souligne James Guyot, co-président de l'association. Son histoire est d'ailleurs résumée sur une fresque que l'on peut voir

dans le parc nous appartenant au bord de l'Eure où sont représentés les artisans d'époque. Notre volonté est de perpétuer la tradition des métiers de bouche et de la terre ».

La Commune libre du village Saint-Brice organise tout au long de l'année plusieurs manifestations, comme la Fête des vendanges, rendez-vous incontournable où artisans et bénévoles célèbrent les métiers d'antan, des premières machines agricoles aux plus sophistiquées. « Nous réunissons également chaque année les vignerons régionaux lors de la Paulée des vins de Loire, sous l'égide du Grand Monarque. C'est habituellement l'occasion de présenter notre terroir, mais la crise sanitaire nous a malheureusement contraints à annuler l'événement prévu début avril ».

L'association propose par ailleurs à la location son parc qui comprend une structure fermée en toile et une cuisine séparée pour des événements festifs : mariages, anniversaires, pots de départ, etc.

Le Rosé de Chartres

Depuis 2006, la Commune libre du village Saint-Brice est fière de produire son propre vin : le Rosé de Chartres. Les pieds de vigne sont situés non loin des bords de l'Eure, entre la Maison pour les personnes autistes d'Eure-et-Loir et le parc de l'association. « Un chai a été érigé pour la vinification, l'embouteillage s'y effectue en mars, détaille James

Guyot. Nous avons restauré la cave de l'Abbaye datant du XVI^e siècle dans laquelle nous entreposons nos productions. Les deux dernières cuvées ont été exceptionnelles avec plus de 1600 bouteilles, soit deux fois plus qu'habituellement. Et, nous envisageons de doubler le nombre de pieds de vigne d'ici quelques années ».

Un grand « Marché fermier »

Le 9 mai, la Commune libre de Saint-Brice organise un Marché fermier sur l'espace situé entre les vignes et la promenade des bords de l'Eure. Sa première manifestation depuis le début de la crise sanitaire, si l'on excepte les journées « portes ouvertes » de septembre dernier. « Ce marché est l'occasion de présenter les spécialités du terroir grâce aux producteurs locaux. On y trouvera de la charcuterie, des fruits et légumes, des fromages, pâtisseries, du pain fabriqué sur place à l'ancienne et, enfin, le miel produit par deux apiculteurs bénévoles de l'association ».

Organisé dans le respect des gestes barrières, l'événement ne sera pas uniquement culinaire puisque des métiers d'art, graveur, ferronnier, dessinateur de BD... s'exposeront également.

*Le Conseil municipal adresse ses vœux de prompt rétablissement à Jacky Baroche, durement touché par la COVID-19 qui l'a gardé hospitalisé pendant plusieurs semaines.

► Marché fermier
Dimanche 9 mai de 10 h à 17 h 30
107, rue Saint-Brice.

À l'heure où nous imprimions ce magazine, l'organisation du marché était maintenue, sous réserve de renforcement des mesures sanitaires.

► Renseignements

2 rue George-Brassens
communelibre.st-brice@orange.fr
chartres-saint-brice.monsite-orange.fr
02 37 25 69 06



Pour sa 17^e édition, la course cycliste, annulée l'an dernier en raison de la crise sanitaire, fait son retour à Chartres avec une arrivée programmée le 16 mai bd Chasles.



Chartres aime le cyclisme et le démontre depuis plusieurs années avec la réception du Tour de France (2004, 2012 et 2018) et le départ de la classique Paris-Tours. Partenaire du Tour d'Eure-et-Loir, la Ville accueille le dimanche 16 mai l'arrivée de l'épreuve organisée par l'association Loisirs évasion vélo et sports. Rendez-vous vers 16 h boulevard Chasles, au niveau du Théâtre, où les 126 coureurs termineront la course après 500 kilomètres parcourus en trois jours sur les routes du département.

Labellisée épreuve internationale U.C.I., le Tour d'Eure-et-Loir est inscrit au calendrier Europe Tour et rassemble des équipes Continental Pro, des équipes de Nationale 1 Française ainsi que le C'Chartres Cyclisme, parmi lesquelles vingt

nationalités sont représentées. « *Notre objectif est de montrer notre maillot, et d'aller chercher de bonnes places lors des étapes car le niveau sera très relevé* », lance Patrick Destouches, président du C'CC.

Une caravane publicitaire d'une quinzaine de véhicules entrera en ville environ une heure avant les cyclistes. Des animations sont également programmées durant le week-end, sous réserve de renforcement des précautions sanitaires.

Remportée en 2019 par le Néerlandais Luuc Bugter, la course compte à son palmarès quelques noms aujourd'hui prestigieux comme Romain Feillu, Benoît Cosnefroy, Maxime Bouet ou Pierre-Luc Périchon.

Les 8 coureurs (dont 2 remplaçants) du C'Chartres Cyclisme

- Ludovic Bideau
- Enzo Boisset
- Alexandre Deletang
- Alexis Hoffmann
- Mickaël Larpe
- Mathieu Legrand
- Christopher Piry
- Sébastien Piry

Les 21 équipes engagées

Continental Pro

- Groupama – FDJ
- Alpecin-Fenix Development (Belgique)
- Mozowsze Serce Polski (Pologne)
- Black Spoke Pro Cycling (Nouvelle-Zélande)
- Team Coop (Norvège)
- Swiss Racing Academy (Suisse)

- Team Vorarlberg (Autriche)
- Trinity Racing (Royaume-Uni)
- Slovak National Team (Slovaquie)
- Nippo – Provence – PTS (Suisse)
- Vino-Astana Motors (Kazakhstan)
- X-Speed United Continental (Canada)
- Team Lotto-Kern Haus (Allemagne)

N1

- Vendée U – Pays de la Loire
- VC Rouen 76
- A.V.C Aix en Provence
- V.C Villefranche Beaujolais
- S.C.O Dijon
- Occitane Cyclisme Formation
- CC Etupes

N2

- C'Chartres Cyclisme





ARNAUD ARCHIMBAUD

la force apaisée

Capitaine du C'Chartres Football et parfait relais de Jean-Pierre Papin sur le terrain, Arnaud Archimbaud est un meneur d'hommes très protecteur, qui se sent prêt à porter la casquette d'entraîneur.

Votre Ville : Arnaud, comment as-tu vécu ces derniers mois ?

Arnaud Archimbaud : La reprise estivale a été vécue comme une bouffée d'oxygène, avec l'arrivée d'un nouveau coach et une nouvelle méthode de travail. Mais cette saison a été chaotique car nous n'avons joué qu'une poignée de matchs. On vit cet arrêt comme une injustice car le C'Chartres Football est en capacité de fonctionner comme un club professionnel et tous les efforts ont été faits en ce sens. On joue un match amical (le 25 février à Bourges), on se prépare à reprendre le championnat... et puis nouvelle interruption. Le maintien des séances d'entraînement a été salvateur. Le staff a eu l'intelligence de mettre en place une vie de groupe positive. Et la porte du président (Gérard Soler) est toujours ouverte. Maintenant, au-delà de la résignation, la crise sanitaire a illustré le manque de clarté sur le statut de la Nationale 2. La Fédération doit prendre des décisions.

D'un point de vue purement sportif, quel est ton ressenti ?

Notre chance est d'avoir, en plus du staff, deux préparateurs physiques géniaux (Pacome Fofana et Robin Moreau). Mais,

la difficulté est davantage psychologique. Lorsque nous avons pu rejouer à Bourges, c'était extraordinaire ! Retrouver l'ambiance d'un vestiaire, la pelouse, l'adversité, la sensation d'un match, tout ça, c'est unique !

Quel genre de capitaine es-tu ?

Je suis bienveillant même si je dis les choses clairement. En règle générale, je le fais à l'écart du groupe car je ne veux pas que ce soit vécu comme une agression personnelle. Il n'est pas nécessaire de crier pour se faire entendre. D'autant qu'en cette période, certains vivent des moments compliqués et il faut en tenir compte. Mais la saison prochaine, je serai moins sympa car nos objectifs sont hyper élevés. J'essaie d'être exemplaire, je ne triche pas et j'attends autant d'implication de tout le monde.

« J'ai touché le fond »

Revenons sur tes débuts à l'Olympique Lyonnais

Je suis arrivé à l'OL à 10 ans en passant les détectations. Le club m'a permis de faire mes classes jusqu'au centre de formation où j'ai joué avec la réserve professionnelle en N2 (alors CFA). J'ai eu l'occasion de jouer un quart de finale de

Coupe Gambardella, de fouler la pelouse du Stade de France, de m'entraîner avec l'effectif professionnel... Le couperet est tombé lors de ma dernière année. J'avais 20 ans. Claude Puel (alors entraîneur de l'OL) a préféré recruter ailleurs à mon poste et je ne suis pas passé pro. Si cela reste une déception sportivement, je n'ai aucun regret sur le plan humain car ce fut une formidable expérience qui m'a ouvert d'autres portes.

Comment as-tu rebondi ?

Avant de rebondir, j'ai touché le fond ! À Lyon, j'étais dans un cocon. Par exemple, je ne savais même pas remplir une feuille d'impôts ou me rendre à une visite médicale à mes propres frais. J'ai été recruté par Gap, en National, où j'ai été performant... Le journal *L'Équipe* me présente à l'époque comme l'un des bons coups du prochain mercato. Au final, je me retrouve six mois au chômage. Je rejoins ensuite à la réserve de Dijon, où je fais à nouveau le c.... Je ne viens plus aux entraînements, j'ai de mauvaises fréquentations... Nous étions trois à nous entraîner avec les pros. Je suis le seul à être resté sur le carreau. C'est à Quevilly-Rouen que je revis. Je me sépare de ma com-

pagne et j'entame une nouvelle vie! Après deux expériences à Oissel et au Mans, où je retrouve un statut plus conforme à mes ambitions, Chartres m'approche et me présente son projet: je dis banco!

« La Ville a un projet fantastique »

Comment te sens-tu depuis ton arrivée Chartres ?

J'ai fait de superbes rencontres ici. Surtout, la ville a un projet fantastique avec la volonté de se professionnaliser. Et j'aime cette ambition: je veux aider le club à progresser!

Quelle est ta relation avec Jean-Pierre Papin ?

On a appris à se découvrir. Aux débuts, nos discussions restaient en surface. En fait, on s'est rapproché ces deux derniers mois où nos rapports ont été plus axés sur l'humain. On peut parler de tout mais au final, je sais qu'on saura se dire les choses franchement si besoin. En réalité, je me suis même demandé comment il a pu faire cette carrière en étant aussi humain. Surtout, il a rapidement balayé les doutes. JPP aime profondément le football, c'est sa vie. L'important pour lui, c'est la vie du groupe. Alors après un match raté, il nous conseille d'aller boire une bière et de relativiser car ce n'est que du foot. Rester en permanence positif créé un cercle vertueux. Il nous dit: « ok il pleut, il fait -10, et le terrain est pourri: mais réalisez que vous avez la chance de jouer au football. »

Futur entraîneur

Tu passes actuellement tes diplômes d'entraîneur.

Tu y penses depuis longtemps à cette reconversion ?

L'idée a fait son chemin depuis quelques années. Je retrouve dans le coaching les raisons qui me font me lever le matin depuis mes 6 ans. Le directeur technique Maurice Bouquet m'a inscrit au BEF (brevet d'entraîneur) et tout s'est enchaîné. Je passe les certifications fin mai. Les nuits sont courtes mais c'est passionnant d'apprendre à gérer des humains, régler les conflits, planifier des séances. Ce sera un nouveau départ pour moi: peut-être qu'une carrière d'entraîneur me fera oublier la frustration de n'être pas passé pro à 20 ans. Qu'importe l'avenir, avec le travail je serai toujours bien dans mes baskets.

Quels seront tes grands principes d'entraîneur ?

Le jeu, uniquement. Je privilégie la technique à la bagarre sur le terrain. Quand j'observe ce que font Marcelo Bielsa ou Pep Guardiola avec leur équipe, je suis fasciné. Ce sont des fous! J'aimerais être une petite bête et assister aux causeries d'avant-match afin de comprendre leur fonctionnement.

Quel regard portes-tu sur ton parcours ?

Je n'échangerais rien. Selon moi, ma réussite a été de rester droit et entier. Je me suis fait des amis pour la vie, j'ai rencontré mon épouse. À 31 ans, je pense avoir la maturité de bien savoir m'entourer. Mes proches sont là pour

me recadrer si nécessaire. Je fais attention à mon comportement car, même au niveau amateur, les plus âgés se doivent d'être des exemples pour les jeunes.

Quel est ton sentiment sur le foot actuel ?

Je suis totalement écoeuré. Aujourd'hui, des jeunes joueurs qui n'ont rien accompli réclament des salaires monumenseux. Le foot est devenu un sport individuel. Les médias spécialisés ont emboîté le pas des réseaux sociaux pour délaisser le fond au privilège de la forme. Sur 120 passes, si t'en fais 100 vers l'arrière, ça signifie quoi? Aujourd'hui, si un club ne crée pas des valeurs et une identité, il est mort.

Le milieu amateur est-il touché par cette dérive ?

Il ne faut pas répercuter certains codes du milieu professionnel à notre échelle, et dans le sens inverse, rare sont les joueurs qui conservent les valeurs du monde amateur au plus haut niveau. Il y a une réflexion à mener sur ce sujet.

Quelles mesures faut-il prendre selon toi ?

La Covid 19 a dévoilé au grand jour des problèmes qui existaient déjà. Dans un premier temps, il faut régler la question des statuts. En N2, nous sommes payés pour jouer tout en étant considérés comme des amateurs. À mon avis, les instances du foot français pourraient commencer par professionnaliser la N1. Si j'ai le sentiment que Noël Le Graët, le président de la Fédération, a conscience du problème, il est urgent de se pencher sur notre cas!



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres** 

AGENDA SPORTS



HANDBALL, LIDL STARLIGUE

C'CHARTRES METROPOLE
HANDBALL / CRETEIL

Vendredi 7 mai, 20 h
Halle Jean-Cochet

TENNIS DE TABLE, PRO B

C'CHARTRES TENNIS DE TABLE /
METZ

Vendredi 14 mai, 18 h
Complexe Roskopf

TENNIS DE TABLE, PRO B

C'CHARTRES TENNIS DE TABLE /
ROANNE

Dimanche 16 mai, 18 h
Complexe Roskopf

TENNIS DE TABLE, PRO B

C'CHARTRES TENNIS DE TABLE /
THORIGNE-FOUILLARD

Vendredi 21 mai, 18 h
Complexe Roskopf

HANDBALL, LIDL STARLIGUE

C'CHARTRES METROPOLE
HANDBALL / TREMBLAY

Vendredi 28 mai, 20 h
Halle Jean-Cochet

MÉMOIRE | APPEL AUX DONNS

Bleuet de France

Faites un don



Compte tenu des mesures de précaution sanitaires, qui rendent très incertaine la campagne de collecte sur la voie publique du 8 mai prochain, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, établissement public sous tutelle du ministère des Armées, est contraint cette année encore de concentrer ses efforts sur la campagne de dons en ligne, via le lien onac-vg.fr.

► Contact

Service départemental de
l'ONACVG d'Eure-et-Loir
1, bis rue de la République,
28110 Lucé
02 37 21 54 40 / 25
sd28@onacvg.fr

Le musée des Beaux-Arts comme vous ne l'avez jamais vu

À l'occasion de la Nuit des musées organisée le 15 mai, trois étudiantes chartraines ont élaboré un projet de parcours inédit à l'extérieur de l'édifice, à la fois interactif et ludique.



Chargées de mener à bien un projet dans le cadre de leur troisième année d'études à Polytech, Béatrice Brunet, Maëlis Dareau et Mélani Da Silva Ferreira, spécialisées en génie industriel appliqué à la pharmacie, la cosmétique, et l'agroalimentaire, ont porté leur choix sur « les secrets du musée ». *« Au démarrage, en septembre dernier, le projet devait concerner l'intérieur du musée des Beaux-Arts, mais, avec les consignes sanitaires, il a fallu se focaliser sur l'extérieur, explique Béatrice. Grâce à un parcours élaboré en relation avec Grégoire Hallé, le conservateur du musée, et ses équipes, le visiteur va en apprendre davantage sur l'architecture du bâtiment ».*

Flasher un QR code

Équipé de son smartphone, le visiteur est invité à suivre un circuit en six étapes. À chaque halte, il pourra flasher un QR code qui le renverra vers un texte explicatif sur le site internet de la Ville de Chartres. *« L'esprit du projet est inspiré d'un tableau du musée, celui d'Étienne Barthélémy Garnier intitulé « Entrevue du Duc et de la Duchesse d'Angoulême ». L'œuvre représente leurs retrouvailles à Chartres au retour d'Espagne du Duc, parti aider le roi Ferdinand VII à rétablir la monarchie absolue. Ainsi, le visiteur est accueilli au niveau des grilles, comme à une réception ».*

Les visiteurs pourront utiliser le parcours toute la journée du 15 mai.

Lors de leur grand oral de mai, Béatrice, Maëlis et Mélani exposeront leur projet devant les équipes enseignantes et du musée des Beaux-Arts.

► La Nuit des musées samedi 15 mai

En raison des incertitudes liées aux conditions sanitaires, nous ignorions encore les conditions précises d'organisation de cette 17^e édition à l'heure où nous imprimons ce magazine.

► L'exposition « Ô Moyen Âge : les Mérovingiens en pays chartrain » est prolongée jusqu'à la fin du mois de mai.

Avec C'herloQ, zoomez sur votre histoire !

À partir du 7 mai, la direction de l'Archéologie proposera au public une carte archéologique interactive baptisée C'herloQ. Menez l'enquête sur le passé de Chartres !

50 ans de découvertes...

La nouvelle carte interactive C'herloQ (abréviation de CHartrEs: caRte archéOLO-giQue interactive) présente les résultats des opérations archéologiques et des projets de recherche menés sur notre territoire. Elle recense actuellement environ 300 sites archéologiques fouillés à Chartres et dans l'agglomération depuis les années 1970.

Un site correspond à une ou plusieurs opérations archéologiques réalisées à la même adresse (découverte fortuite, diagnostic, fouille préventive, etc.). Chaque site est représenté sur la carte par un point et associé à une notice explicative. Cette notice présente les vestiges découverts et donne différentes informations, comme, par exemple, les dates de l'opération. Les découvertes intéressantes sont illustrées par des photographies ou des plans. Suivez ainsi les centaines de traces des archéologues.

...et bien plus encore

La carte interactive restitue également les éléments majeurs du paysage urbain,

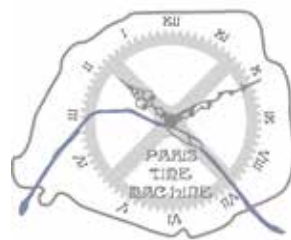


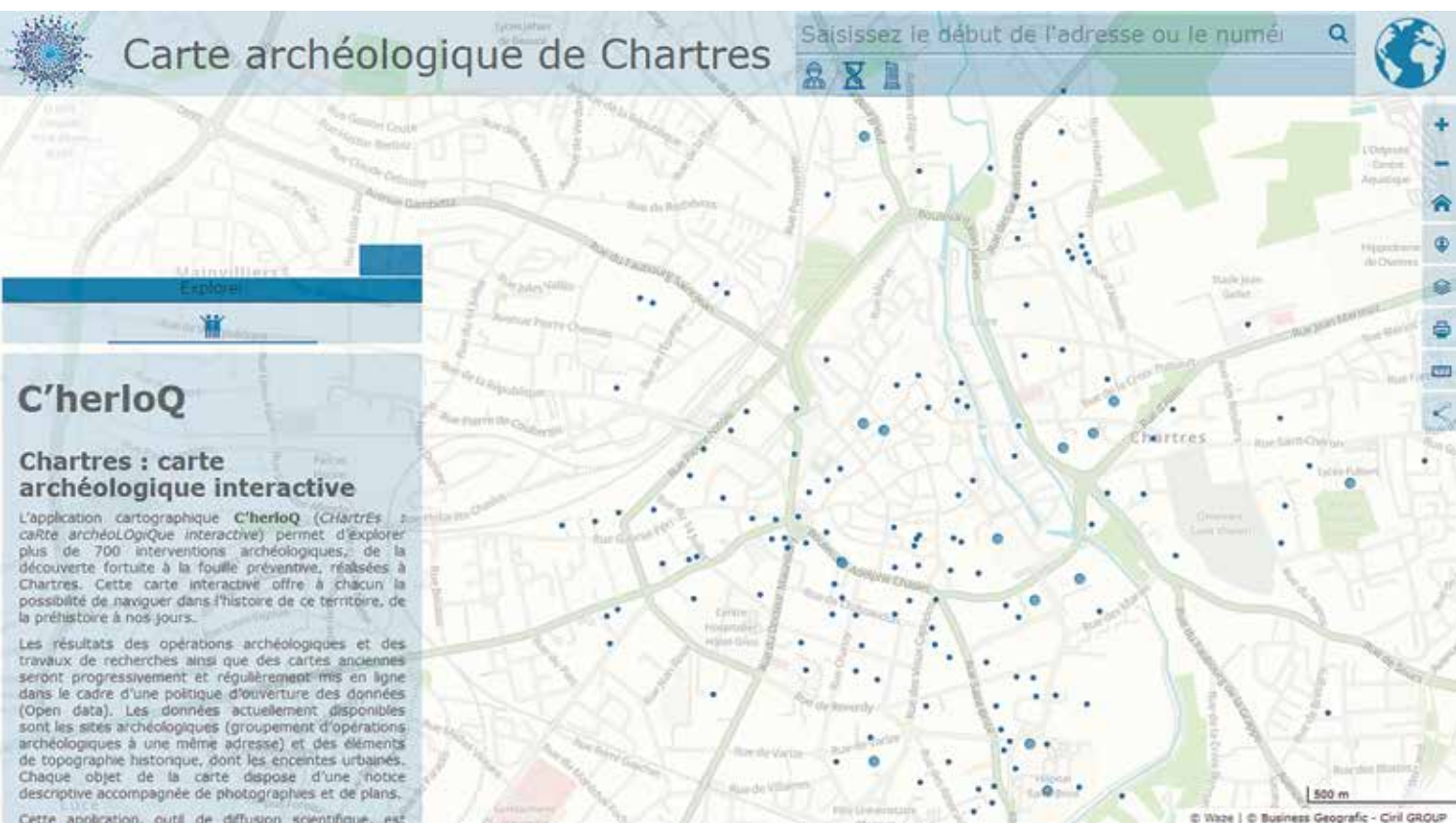
Consultation de C'herloQ
(fouilles sur l'esplanade de la cathédrale)

comme les enceintes. C'herloQ dévoile ainsi le tracé, l'histoire et des photographies des fossés et remparts. Plusieurs fonds de carte permettent de vous repérer dans l'espace. L'application met aussi à votre disposition les feuilles originales du cadastre napoléonien de 1828.

Au fil des mois et des années à venir, C'herloQ s'enrichira de nouvelles informations issues des découvertes archéolo-

giques récentes mais aussi de l'intégration des fonds anciens (observations du XIX^e siècle et plans anciens).





Interface de l'application

Le détective, c'est vous !

Consultez C'herloQ depuis chez vous sur votre ordinateur ou sur votre smartphone lors d'une balade dans la ville. Activez la localisation (GPS, réseau) afin de découvrir les vestiges à proximité. À Chartres, une nécropole gauloise se cache sous le cinéma et un théâtre antique sous la collégiale Saint-André.

Découvrez à votre tour ce qui sommeille sous votre maison. L'application cartographique propose plusieurs outils pour mener l'enquête :

- Icône « opérateur ». Recherchez les sites par opérateur. Le terme « opérateur » désigne les services et institutions qui

peuvent réaliser des opérations archéologiques (Chartres métropole, Inrap, etc.).

- Icône « sablier ». Remontez le temps avec l'icône « chronologie ». Cliquez sur une ou plusieurs périodes, puis visualisez les découvertes correspondantes.

- Icône « vestiges ». Sélectionnez les sites archéologiques selon leur nature (habitat, militaire, etc.). Vous recherchez les cimetières et les nécropoles ? Cliquez sur la fonction « funéraire » !



Une collaboration scientifique

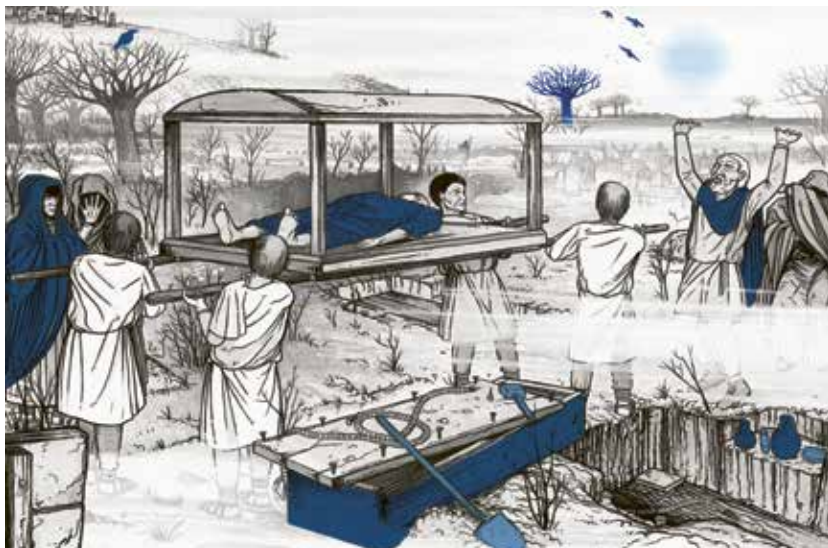
L'application a été développée en partenariat avec le consortium Paris Time Machine d'Huma-Num. Huma-Num est une très grande infrastructure de recherche (TGIR) qui vise à faciliter le tournant numérique de la recherche en sciences humaines et sociales. Le projet C'herloQ s'inscrit ainsi dans une réflexion plus large sur l'espace urbain et la création de données de référence géohistoriques (dans le temps et l'espace).

► C'herloQ est accessible depuis l'onglet « carte interactive » du site internet archeologie.chartres.fr

Rites funéraires

en version dématérialisée

La 12^e Rencontre du Groupement d'anthropologie et d'archéologie funéraire, organisée du 26 au 28 mai, a cette année pour thème « Les funérailles » et se déroulera de façon dématérialisée en raison des incertitudes liées aux conditions sanitaires.



Organisée par la Direction de l'archéologie de Chartres métropole en collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), la 12^e Rencontre du Groupement d'anthropologie et d'archéologie funéraire (GAAF) est placée cette année sous le signe des funérailles au sens le plus large du terme, qui autorisent le passage entre le jour de la vie et les ténèbres de la mort. Il y sera question des gestes portés sur ou autour du corps et de la tombe, avant, pendant et après le dépôt du défunt, qu'ils soient anecdotiques ou révélateurs d'une chaîne opératoire. L'occasion d'évoquer les gestes techniques qui conduisent au bon déroulement des funé-

raillies mais aussi les gestes constitutifs de la tombe, les gestes rituels, les gestes de préparation du défunt ainsi que ceux liés à la mémoire, qui réactive le souvenir.

Les discussions scientifiques, menées par des spécialistes en archéologie de la mort, thanatologie, sources écrites, ethnologie, sociologie, médecine, ou thanatopraxie, s'articuleront autour de trois grandes phases :

- **le temps de la préparation :** préparation du corps, transport de ce dernier, creusement de la tombe, construction/taille du contenant, choix des essences, choix des dépôts, etc ;

- **caractériser les funérailles :** gestion du corps, cérémonie associée ou non, nature des dépôts, etc ;

- **la mémoire dans tous ses états :** signalétique des tombes, gestes post-cérémoniels, « réinterventions » dans les sépultures, etc.

Mercredi 26 mai à 18 h 30

« De la trace au geste funéraire. Enquêtes de terrain autour des funérailles. »

Conférence de William Van Andringa, professeur en archéologie romaine à l'Université de Lille.

► 12^e Rencontre du GAAF

**Du mercredi 26
au vendredi 28 mai**

Renseignements et inscriptions
[archeologie.chartres.fr/
gaaf-asso.fr/rencontres/12e-
rencontre-du-gaaf-autour-
des-funerailles/](http://archeologie.chartres.fr/gaaf-asso.fr/rencontres/12e-rencontre-du-gaaf-autour-des-funerailles/)

► Exposition Ô Moyen Âge !

Musée des Beaux-Arts
Jusqu'au 24 mai
Des visites guidées de l'exposition seront programmées le 19 mai à 16 h, le 20 mai à 18 h et le 21 mai à 16 h Tarifs : 6 € et 3 €. Renseignements sur archeologie.chartres.fr

Catalogue de l'exposition disponible sur archeologie.chartres.fr/decouvertes/les-catalogues-dexposition/
Tarif : 15 €

Imaginer un autre monde

Dans le cadre de l'opération « 17 objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030 » menée par L'ONU, les bibliothèques chartraines proposent deux expositions qui invitent à réfléchir plus particulièrement à l'objectif 12 : « établir des modes de consommation et de production durables ».

Du 11 mai au 3 juillet

Dans le hall d'accueil de L'Apostrophe

RÉCUPÉRER, CRÉER, EMBALLER : TRÉSORS D'ART BRUT DE LA FONDATION D'ALIGRE

Réalisée en équipe dans le cadre d'ateliers du Foyer de vie de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse de Lèves.

Une quinzaine d'œuvres, tableaux et sculpture -

tures, mettent en scène des figures humaines, animales ou fictives à partir de matériaux récupérés et d'objets du quotidien recyclés. L'assemblage hétéroclite des différentes pièces crée la surprise, au-delà de l'effet miroir de notre hyperconsommation. Avec sensibilité, les créations issues de l'imaginaire naïf et poétique des résidents de la Fondation d'Aligre nous questionnent.

Du 11 mai au 28 août

À la bibliothèque Louis-Aragon

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la fondation GoodPlanet

Des posters sur les 17 objectifs de développement durable présentent les enjeux environnementaux et sociaux du monde d'aujourd'hui ainsi que les solutions qui feront le monde de demain. Axées sur le respect de la diversité des êtres humains et des richesses naturelles, ces affiches présentent une sélection de photographies accompagnées de textes.



Le tour de chœur en 3D

Professeure en Histoire de l'art moderne à l'Université de Tours et spécialiste de la sculpture de la Renaissance, Marion Boudon-Machuel conduit actuellement le projet ChArtRes (Chœur d'Art et Restitution 3D), qui a pour objet la modélisation 3D du tour de chœur de la cathédrale Notre-Dame.



des monuments historiques et l'association des Amis de la cathédrale, et, côté universitaire, des chercheurs en histoire de l'art et des chercheurs en informatique. Toutes ces compétences réunies ont pour objectif de proposer une restitution du tour de chœur tel qu'il était à la Renaissance et avant sa modification au XVIII^e siècle. À partir du travail d'histoire et d'histoire de l'art effectué sur la structure, les groupes sculptés et l'ornement sculpté de la partie basse, on va développer des ressources numériques qui permettront d'avoir accès à cette connaissance. Nous proposerons ainsi une restitution sous forme de maquette 3D manipulable, un film expliquant l'évolution du tour de chœur autour de grandes dates clé, du début de la Renaissance jusqu'au début du XVIII^e, et des vues à 360° avec des points d'intérêt qui mettront en lumière tous les aspects et détails du tour de chœur.

Votre Ville: Comment est né le projet ChArtRes? Marion Boudon-Machuel:

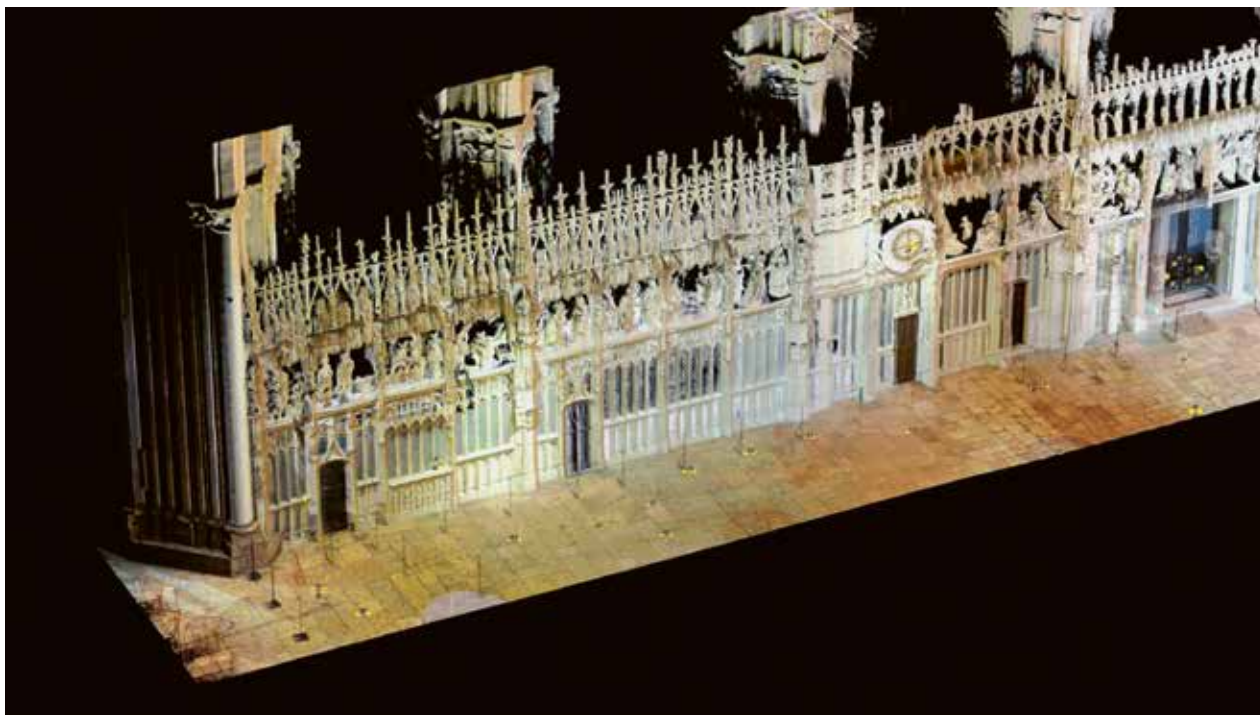
Dans le cadre de Sculptures 3D, nous avons commencé à suivre la restauration du tour de chœur de la cathédrale de Chartres pour une exposition en 2018 au musée des Beaux-

Arts de Tours intitulée « Sculpturoscope. La Vierge à l'enfant, du réel au virtuel ».

Le projet ChArtRes (Chœur d'Art et Restitution 3D), qui court jusqu'en 2022, a été développé en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles, le Centre

Comment procédez-vous techniquement?

On utilise à la fois un scanner laser, qui permet de modéliser des volumes importants et de réaliser les vues immersives en 360°, et la photogrammétrie,



La modélisation 3D du tour de chœur de la cathédrale

qui offre un rendu plus fin des sculptures, très utile notamment pour les objets 3D manipulables.

ChArTres s'adressera aussi au grand public ?

Bien sûr. Ce qui est très intéressant c'est de rendre cette recherche scientifique extrêmement poussée accessible au plus grand nombre. La banque de données numériques ainsi constituée permettra par exemple au public de faire des rapprochements entre le tour de chœur, les vitraux de la cathédrale et des modèles italiens dont les artistes ont pu avoir connaissance par l'intermédiaire de la gravure ; de comprendre aussi comment ces artistes ont pu travailler et de replacer le tour de chœur dans le contexte de la production d'images pour les grands sites religieux. Grâce à l'outil numérique, les guides de Chartres pourront par ail-

leurs enrichir leur approche et leur diffusion des connaissances auprès du public.

Sculpture 3D

Mis en place depuis 2014, le projet Sculpture 3D associe des chercheurs en histoire de l'art du Centre d'études supérieures de la Renaissance et des chercheurs du Laboratoire d'informatique fondamentale et appliquée de l'université de Tours. Il a pour objectif de valoriser le patrimoine sculpté de la Renaissance sur le territoire régional, encore trop méconnu malgré sa qualité et son importance.

Un majestueux ensemble

Commencée en 1514, sous la direction du maître-maçon Jehan Texier dit Jehan de Beauce, qui venait d'achever la construction du clocher nord, l'édification du tour de chœur ne s'achèvera que deux siècles plus tard, 1727. Ce majestueux ensemble de 90 mètres de long sur 6 mètres de haut taillé dans un calcaire tendre et destiné à isoler le chœur liturgique auquel les laïcs n'avaient pas accès constitue un témoignage aussi précieux qu'incomparable de l'art français, de la Renaissance au siècle de Louis XIV.

Inscriptions au conservatoire en ligne

Afin de faciliter les modalités administratives, les inscriptions au conservatoire de musique de et de danse pour l'année scolaire 2021/2022 se feront en ligne.

Dès le 7 juin, vous pourrez effectuer une demande de pré-inscription depuis le site internet de la ville. Elle concerne l'ensemble des cours collectifs, à savoir les cours de danse, l'éveil musical, les ateliers découvertes, ateliers de musiques actuelles, big band et orchestres.

Pour les élèves souhaitant suivre le cursus traditionnel, vous devez télécharger un bulletin d'inscription.

Les réinscriptions se feront également de manière dématérialisée, à partir du 17 mai.

Enfin, le conservatoire met en place dès la rentrée une nouvelle offre pédagogique pour les enfants de moyenne et grande section de maternelle: des cours d'éveil musical à la bibliothèque Louis-Aragon et d'éveil à la danse à la salle Doussineau.

► Renseignements:
Conservatoire de musique et de danse
Cloître des Cordeliers
22, rue Saint-Michel
02 36 67 30 70
conservatoire@agglo-ville.chartres.fr



Les 12 meilleurs artisans d'art de la région exposent à l'Édicule

Chartres accueille pour la première fois le concours Ateliers d'art de France du 17 mai au 15 juin, à l'Édicule de la place des Halles. Ce concours précédé d'une exposition met en lumière les métiers d'art de la région Centre-Val de Loire.



Ébéniste, bijoutier, maroquinier, sculpteur, verrier d'art, plumassier : tous ces métiers d'art se rencontrent à l'Édicule du 17 mai au 15 juin pour une occasion particulière. Le concours régional Ateliers d'art de France fait en effet escale à Chartres. Vous pourrez donc admirer douze œuvres exceptionnelles d'artisans d'art de la région lors d'une exposition visible par tous.

Valoriser le dynamisme des métiers d'art

Ateliers d'art de France est un syndicat des métiers d'art qui regroupe plus de 6000 professionnels : céramistes, verriers

d'art, créateurs textile, vanniers, plumassiers, ébénistes d'art... Ce concours, créé en 2012, met en lumière leur savoir-faire. Les lauréats régionaux désignés par un jury reçoivent une dotation de 1000 euros. À l'issue de l'exposition, deux lauréats nationaux seront désignés dans la catégorie « *Création* » et « *Patrimoine* ». Chaque année, près de 300 candidats se présentent au Concours Ateliers d'art de France.

Chartres, ville d'Art

Cet événement, accueilli par Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine, met en avant les artisans d'art et s'inscrit dans la

volonté de la ville de faire vivre son label de Ville et métiers d'art. Sous la présidence d'Isabelle Vincent, le jury rassemblera notamment : Aude Tahon, présidente des Ateliers d'Art de France, Michel Cibois, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir, Marie Levert, coordinatrice régionale des métiers d'Arts à la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire, Juliette Pichot, présidente des Vitrines de Chartres, Elodie Vally, maître verrier de la Maison Lorin, David Voisin, ébéniste, et Manon Lacoste, céramiste, lauréate de l'étape régionale en 2020.

► du 17 mai au 15 juin

Danièle Dekeyser et Carole Melmoux : portraits croisés

Complices depuis plusieurs années, la peintre Carole Melmoux et la sculptrice Danièle Dekeyser mettent leurs œuvres en regard dans le cadre du Chemin des Arts 2021.



Leurs chemins se sont croisés il y a quelques années lors d'une exposition. « J'ai tout de suite aimé le travail de Carole, sa façon de transposer la nature dans ses peintures, confie Danièle Dekeyser. Nous avons sympathisé en remarquant que nos regards artistiques avaient des points communs ». « Les sculptures de Danièle me touchent, ajoute Carole Melmoux. Elle parvient à représenter le corps en mouvement avec une telle aisance ».

Après avoir longtemps exercé le métier de publiciste, Danièle Dekeyser renoue en 1980 avec sa passion des arts plastiques. « Je cherchais la troisième dimension et c'est dans la sculpture que je l'ai trouvée. »

Exposées dans le monde entier, ses bronzes et ses terres cuites lui ont déjà valu de récolter 80 prix et récompenses. »

De Taïwan à Honk-Kong

« J'ai débuté petite dans un atelier avant d'intégrer le Conservatoire national de danse à Paris, raconte Carole Melmoux. Mais ça ne satisfaisait pas mon désir de créativité ». Parallèlement à ses études de Lettres, elle apprend la peinture dans l'atelier de Philippe Lejeune, à Étampes, sa ville natale. Et tout s'enchaîne. « Je travaillais comme enseignante à mi-temps quand j'ai reçu un jour l'appel de Maya Picasso (fille de Pablo) m'annonçant que j'avais décroché la bourse Renoir. » Elle part alors en Asie, où son talent pour représenter l'humain et

magnifier la flore est remarqué de Taïwan à Hong-Kong.

« La création est une aventure dans laquelle il faut se laisser embarquer, dit Carole. Je ne peins pas forcément avec une idée précise en tête au début ». Danièle approuve: « Pablo Picasso disait: si l'on sait exactement ce qu'on va faire, à quoi bon le faire? Je crois que cette vision résume un peu nos points de vue. ».

Trouver son ancrage

Selon elles, il est essentiel de trouver sa signature. « Les artistes qui suivent une mode n'ont qu'un succès éphémère. Chacun doit forger son parcours et trouver son ancrage ». Elles soulignent aussi l'intérêt de transmettre leur savoir-faire aux plus jeunes. « Les enfants sont les futurs piliers de notre société. Échanger avec eux est enrichissant car ils sont très ouverts d'esprit. Il est important de leur montrer que l'art, c'est la vie » concluent-elles avec un sourire complice.

► Chemin des Arts
Du 15 mai au 13 juin (sous réserve de renforcement des mesures sanitaires)
au prieuré Saint-Vincent,
12, rue de la Porte Cendreuse

Objet du mois

En ce mois de commémoration du bicentenaire de la disparition de Napoléon 1^{er}, le Musée des Beaux-Arts met à l'honneur l'une des nombreuses œuvres des collections créées à la gloire de l'empereur et de ses faits d'armes : un buste « à l'antique » d'après un original d'Antoine Denis Chaudet.

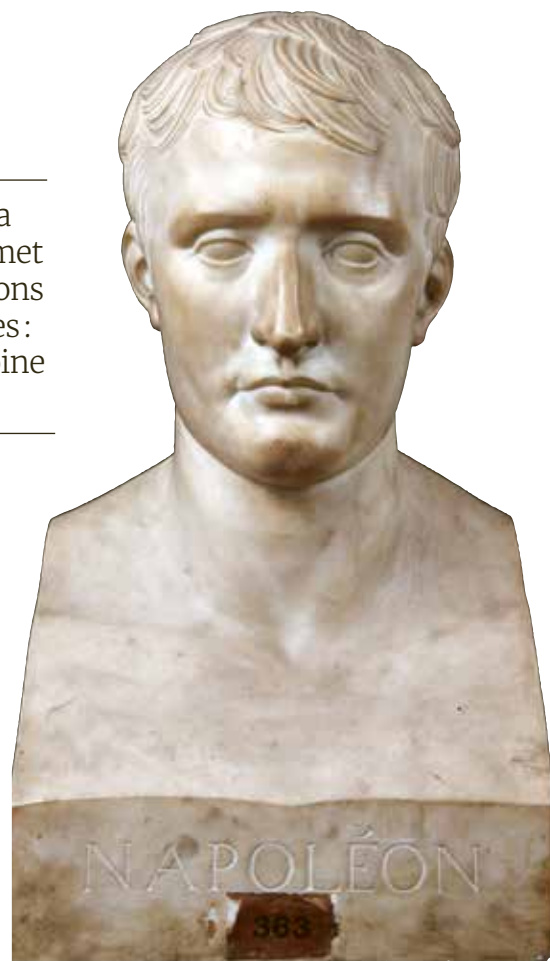
Élève des sculpteurs Jean-Baptiste Stouf et Étienne Gois le père, Antoine Denis Chaudet remporte en 1784 le 1^{er} prix de Rome avec son *Joseph vendu par ses frères*. Il part l'année suivante étudier dans la Ville éternelle pour revenir à Paris en 1789. Il entre à l'Académie royale de peinture et de sculpture, puis à l'Institut et devient professeur à l'École des Beaux-arts en 1810. Inspiré par son séjour à Rome, Chaudet participe dans le style néo-classique à la glorification et la légitimation de l'empereur par l'image, initiant ainsi une communication déjà élaborée.

Le buste choisi est significatif de la production et de la diffusion en série de l'image de l'empereur au cours de son règne. L'original est un exemplaire d'une série commandée par l'empereur au baron Dominique Vivant Denon, directeur général des musées, pour glorifier les dignitaires du régime. Le premier exemplaire, réalisé par Chaudet entre 1802 et 1803, est aujourd'hui conservé au musée des Beaux-Arts d'Angers.

Inspiré des « imperators » romains

Le premier consul Bonaparte étant devenu en 1804 l'empereur Napoléon 1^{er}, Antoine Denis Chaudet, en 1807, enlève à son portrait le boudoir et le manteau et modifie la mèche frontale pour en faire un modèle inspiré des représentations des « imperators » romains acclamés à leur retour de campagnes. Tête et épaules nues, l'allure altière, le buste faisant socle, la représentation épurée de l'empereur par Chaudet est en accord avec les canons de l'art en ce début du XIX^e siècle.

Ce buste est décliné en de multiples versions en bronze, marbre, terre cuite et plâtre de diverses dimensions. C'est la sœur de Napoléon, Elisa, duchesse de Toscane, qui dirige la fabrication des bustes en marbre de Carrare, diffusés dans tout l'empire pour orner les bâtiments publics. L'exemplaire présenté provient d'ailleurs de la préfecture d'Eure-



Napoléon 1^{er}

Buste d'après un original Antoine-Denis Chaudet (Paris 1763-1810), Marbre H. 49,5 X l. 27,6 X ép. 21,3 cm Don de la Préfecture d'Eure-et-Loir, 1872, inv. 3416

et-Loir. Il fut offert au musée en 1872, au lendemain donc de la défaite de Sedan, qui précipita la fin du Second empire. Une époque au cours de laquelle les représentations de Napoléon 1^{er} furent employées pour légitimer et célébrer le règne de son neveu l'empereur Napoléon III, puis reléguées dans les réserves de l'Histoire par la Troisième République naissante.

2021-1821. Bicentenaire de la mort de Napoléon. Chartres et Napoléon (1799-1815). « Génie restaurateur » ou « Génie du Mal »?

« Enfin, le dix-huit brumaire arriva et la France fut sauvée.
Un homme tel que la Providence en produit rarement, un génie
restaurateur est venu rétablir l'ordre social, la morale, l'instruction
publique ; relever nos autels ; encourager les arts et les sciences ;
régénérer et consolider toutes les parties de l'administration. »

Chevard, maire de Chartres, clôt son Histoire de Chartres (t. 2, an X)
sur la fascinante ascension de Napoléon Bonaparte. Comment vécut Chartres
durant les quinze années de l'ère napoléonienne?



Mort de Napoléon I^{er} (5 mai 1821)

Enthousiasme et retour à l'ordre

Les Chartrains applaudissent l'arrivée au pouvoir du jeune général rappelé d'Égypte par Sieyès pour stabiliser la Révolution, éviter la guerre civile et conduire un gouvernement d'ordre régi par une nouvelle Constitution. Parti d'Alexan-

drie le 25 août 1799, acclamé le 16 octobre à Paris, il dissout les assemblées le 8 novembre, renverse le Directoire le 9 ; devient Consul le 10, Premier consul le 23 décembre et applique la Constitution de Sieyès le 26. Il triomphe à l'extérieur avec la paix d'Amiens (25 mars 1802) et à l'intérieur comme Consul à vie (2 août 1802).



Napoléon Bonaparte, lieutenant colonel du 1^{er} Régiment Corse (1792)

Acteurs chartrains de l'administration napoléonienne

Trois préfets

Delaître, premier préfet d'Eure-et-Loir, fonction créée le 17 février 1800, est nommé par le Premier Consul le 14 mars



Paix d'Amiens (1802)

Blason de la Ville de Chartres (1811)

1800 et conservé par l'Empereur. Lui succèdent Rouillé d'Orfeuil, nommé le 13 janvier 1814, Roujoux, nommé le 17 mai 1815 et préfet jusqu'à la seconde abdication (22 juin 1815).

Trois maires

Chevard est nommé maire le 25 août 1800, puis Conseiller de préfecture le 17 avril 1802, par le Premier consul, qui le remplace à la mairie par Billard le 30 juillet 1802, lui-même remplacé le 12 mai 1815 par son premier adjoint Lion.

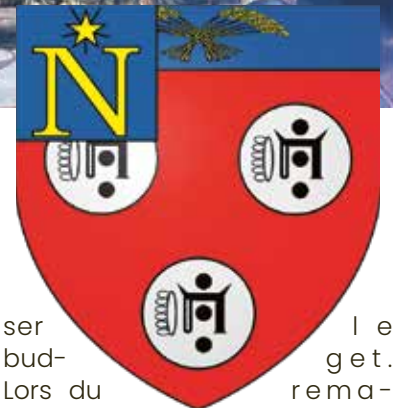
Une statue de Bonaparte à Chartres ?

En 1801, le préfet convoque le Conseil municipal, célèbre le « *Pacificateur du monde* » puis demande d'ériger un monu-

ment à sa gloire sur une place portant son nom. Chevard fait adopter et fixe un calendrier. Mais en 1802, Billard renvoie l'affaire au Conseil départemental. La place sera aménagée, sous la Restauration, sans statue, et nommée Place Billard.

Coûteuses fêtes impériales

À Chartres, le 24 janvier 1805, on fête le sacre impérial : Te Deum, volées de cloches, distribution de vivres aux pauvres, inauguration du buste de l'Empereur à la mairie, feu d'artifice, illumination et bal au profit des pauvres. En juillet 1807, même chose la veille et le jour de la signature de la paix avec la Russie et la Prusse, mais « *les prodiges de la grande Armée* » font explo-



ser bud- I e
Lors du get.
riage de rema-
Napoléon
1^{er} le 2 avril 1810, une députation chartreuse remet à l'impératrice le modèle de la relique de la Vierge, et on expose la relique pour son heureux accouchement.

Mariages de rosières et de militaires

Dès 1801, le ministre de l'Intérieur ordonne dans chaque chef-lieu d'arrondissement le mariage d'une jeune fille pauvre et d'un jeune homme

« qui s'est distingué par des traits de courage », avec une dot de 300 F, du Département. Le premier est conclu le 1^{er} janvier 1802.

Napoléon encourage les mariages de rosières avec d'anciens soldats, pour adoucir leur retraite tout en popularisant son image. La double fête du sacre et d'Austerlitz, les noces avec Marie-Louise d'Autriche, la naissance d'un fils, l'anniversaire, la Saint-Napoléon donnent lieu à des unions dotées. Les candidats présentent leurs références militaires, les candidates doivent être pauvres, sages, voire orphelines, et peu importe si elles ne sont plus jeunes. Le 2 juin 1811, on souhaite doter cinq filles pauvres et les marier à d'anciens militaires. Seuls deux candidats se présentent. Seules deux fiancées sont dotées, on économise.

Le couple impérial à Chartres

En 1808, l'Empereur devant passer par Chartres en allant en Espagne, on vote un budget de 6 954 F pour l'accueillir : il ne vient pas.

Le 17 mai 1811 le préfet annonce que le couple impérial s'arrêtera à Chartres le 27 ou le 28 du mois. La Ville prévoit un bal à l'Hôtel de ville, un corps de musique habillé de neuf, des instruments réparés, des ornements de feuillages, branchages et fleurs. Anciens militaires et jeunes gens formeront une garde d'honneur. Douze dames accompagneront l'Impératrice et lui offriront de fleurs.

Le 2 juin 1811, le couple impérial est accueilli à Chartres par Delaître et Chevard, Billard et son Conseil... Napoléon et Marie



Douze dames accompagneront l'impératrice et lui offriront des fleurs... (montage photo)



Abdication de Fontainebleau, 12 avril 1814 (Bouchot).

Louise dorment à la préfecture (auj. MBA), dans un appartement meublé à neuf en acajou et bronze. Le 3 au matin, Napoléon y donne des audiences.

Suivent la réception, le dîner et le bal à l'Hôtel de ville : cour revêtue d'un velum, pavage planchéié, murs peints en trompe-l'œil, trône impérial.



Retour de l'île d'Elbe (1^{er} mars 1815)

Mille francs sont offerts pour les pauvres et les malades. Le maire reçoit la légion d'honneur, le préfet est promu officier.

Fin de l'épopée. Choisir la Paix

Depuis 1812, le soin des blessés à l'hospice civil exige une grande consommation de linge. En 1813, l'Empereur réclame aux frais de la Ville, « *dix cavaliers montés et équipés* ». En 1814, ordre à tout conscrit de 1815, du canton, de rejoindre la Préfecture pour la revue du départ. En mars, le préfet annonce la levée de suite de 3000 hommes de 20 à 50 ans pour Chartres. Le 31 mars, l'armée ennemie entre dans Paris. Le 1^{er} avril, le Sénat élit un gouvernement provisoire; le 3 il décrète la déchéance de Napoléon; le 4, à Fontainebleau, l'empereur abdique en faveur de son fils. Il conserve son rang, son

titre, ses honneurs, et obtient la souveraineté sur l'île d'Elbe. Les armées alliées vont évacuer le territoire.

Apprenant que Napoléon a quitté Elbe le 1^{er} mars 1815, la municipalité Billard affirme « *son inviolable fidélité à Sa Majesté le Roi* », puis fait allégeance à Napoléon quand il reconquiert son pouvoir. Napoléon remplace Billard par son 1^{er} adjoint Lion. Et le 11 juillet 1815, le Conseil municipal patauge devant Louis XVIII: « *Conster-nés à l'aspect du Génie du Mal qui venait encore désoler la France, courbés de nouveau sous le joug du despotisme, nos vœux au moins sont restés libres.* »

Épilogue. Chartres passage obligé

Le 30 mars 1814, Marie-Louise dort à Chartres et le préfet Rouillé qualifie son cortège de « *bric-à-brac doré et misé-*

nable »: des berlines vertes aux armes de l'Empire escortées par 1200 chasseurs et grenadiers, des fourgons protégés par des lanciers, pour le trésor impérial. Le 31, elle poursuit vers Vendôme et l'Hôtel Prunel, puis atteint Blois le 2 avril. Quelques jours plus tard elle repart pour Rambouillet, et de là pour l'Autriche. En juillet 1815, Napoléon traverse Chartres en filant vers Niort...

J. Clément

Directrice de publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Sources: AM Chartres, AD 28, Fonds SAEL. Cf. Fonds SAEL, J. Clément. À suivre: Bicentenaire de la naissance de Marcel Proust

Les Clavecins de Chartres

Festival de musique ancienne

Le Festival 2021 des Clavecins de Chartres a pour thème cette année « l'Angleterre et la France », dans son acception musicale autant qu'historique et ce durant la période Renaissance et baroque.



Si l'enrichissement et les interactions entre les styles musicaux des pays d'Europe étaient tout à fait fructueux au cours de cette période, la réalité historique et politique entre l'Angleterre et la France avait et garde encore aujourd'hui une tonalité bien particulière, faite d'attraction ou d'affirmation de leurs singularités réciproques. En musique, l'enrichissement mutuel s'est fait tout naturellement tant dans l'écriture musicale que dans les échanges humains, entre compositeurs,

interprètes et facteurs d'instruments de musique.

Samedi 8 mai à 20h30,

à l'Église Saint-Aignan

Concert de musique de chambre
« *Traveling songs* »

« *Les Joueurs de Traverse* » en formation à cinq flûtes traversières Renaissance, vous embarquerons pour un périple à travers l'Europe passant par l'Italie, la France et l'Angleterre principalement. C'est ainsi que ces interprètes férus d'ornementation sous forme de variations et diminutions, célé-

breront Tielman Susato, Giovanni Pierluigi da Palestrina, Josquin des Prés, Claudin de Sermisy, John Dowland ou William Byrd.

► Renseignements et Réservations: 06 26 90 33 78
clavecinsdechartres@gmail.com
clavecinsdechartres.
pagesperso-orange.fr
Tarifs: 13 € et 6 €
(de 7 à 18 ans)
La location peut également s'effectuer sur place, une heure avant le début du concert.

Broche en or jaune



Attribuée à René Lalique (1860-1945). Broche en or jaune 18 carats représentant une sauterelle le corps émaillé et les ailes en plique à jour polychrome, elle enserme un diamant de taille ancienne et de forme coussin, entourée d'un motif de branche stylisé serti de diamant de taille ancienne, de rose, de perles fines boutons et de ponctuations émaillées. L'envers est ciselé au naturel. Épingle en or rose.

On retrouve le thème de la sauterelle, récurrent chez René Lalique, qui exprime le bonheur, la chance et la longévité. Accidents à l'émail. Poids du diamant central environ 1,50 carat. Ne porte aucun poinçon.
Longueur: 7,60 cm
Hauteur: 3 cm
Poids brut: 18,60 g
Estimation: 4000/5000 €

Lalique et les bijoux

Pricipalement connu comme l'un des plus grands maîtres verriers français de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, René Lalique fut aussi un maître joaillier réputé, qui créa de magnifiques bijoux de style Art Nouveau en s'inspirant de la nature. Dans sa perpétuelle quête d'innovation, il ne se contenta pas de sertir des pierres précieuses mais utilisa aussi des semi-précieuses, du verre, de la nacre ou de la corne, afin de rendre chacune de ses œuvres uniques et différentes.

Ses premiers bijoux emprunts des courbes et des formes végétales typiques de l'Art Nouveau furent présentés au Salon de la société des artistes français en 1897 et 1898. Dès lors, l'imagination de Lalique se libéra. Au début du XX^e, en réponse à la prolifération de bijoux de plus ou moins bonne qualité, il délaissa quelque peu pierres précieuses et semi-précieuses pour privilégier le verre. Avec des créations de plus en plus sophistiquées et toujours inspirés par la nature, auxquelles il ajoutait des feuilles d'or.

La maison Lalique continue aujourd'hui de créer des bijoux d'inspiration naturaliste en verre et en cristal.

► Galerie de Chartres
Vente « Bijoux, orfèvrerie, horlogerie, objets de vitrine »
Le samedi 29 mai à 14 h
Église Sainte-Foy
7, place Sainte-Foy



Archives départementales d'Eure-et-Loir (39 FI NC 14 B 216)

Les fous du volant à Chartres

Le départ de la course automobile Paris-Madrid, organisée par l'Automobile-Club de France, est donné le dimanche 24 mai 1903 à Versailles. Les 315 concurrents s'élancent à partir de 3h45 du matin.

À Chartres, comme ailleurs, la fièvre de l'automobile draine des milliers de curieux. Beaucoup sont accourus dès le samedi matin et ont occupé la journée à faire du tourisme. Dans un communiqué, le Vélo-Sport chartain, qui collabore à l'organisation, a informé le public que le contrôle d'entrée était établi au café Guérin, à Cachemback (aujourd'hui en haut de la rue d'Ablis), et celui de sortie au café Galle, à Luisant. Le jeune Louis Renault, surnommé « le Diable de Billancourt », est le premier à arriver dans la cité beauceronne, où le jour ne s'est pas encore levé.

Si la traversée des villes et villages est neutralisée, ailleurs, la horde sauvage se déchaîne. Sans aucune protection, les fous du volant poussent leurs bolides aux freins incertains jusqu'à parfois 120 km/h sur des routes de terre au bord desquelles se pressent des centaines de milliers de spectateurs. La chaleur favorise la poussière et les dépassements se font souvent sans aucune visibilité. Quant au public, il n'a aucune conscience des risques qu'il court. Tout est donc réuni pour que le pire arrive et le pire se produit. À tel point que les autorités stopperont la course à Bordeaux après la mort en chemin de deux chauffeurs, dont Marcel Renault, le frère aîné de Louis, de deux mécaniciens, d'une passante et de trois spectateurs.

Après l'hécatombe du Paris-Madrid, les courses sur route seront interdites et l'on créera des « *autodromes* » avec des pistes souvent goudronnées.



Le point contrôle de Luisant, à la sortie de Chartres.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU 8 AVRIL 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DÉSIGNE Mme Emmanuelle FERRAND Secrétaire de séance,

Étaient présents: M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVALL, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, Mme Sophie GORET (délibération 1), M. Jean-Pierre GORGES, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Laurence JOLY (de la délibération 1 à 13), M. Laurent LHUILLERY (délibération 1), M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Étaient représentés: Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Lucie M'FADDEL, M. Gaël GARREAU par pouvoir à Mme Virginie CHAUVEL, M. Daniel GUERET par pouvoir à M. Richard LIZUREY, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE par pouvoir à M. Guillaume BONNET, Mme Sophie GORET par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT (à partir de la délibération 2), M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS (à partir de la délibération 2), Mme Laurence JOLY par pouvoir à Isabelle MESNARD (à partir de la délibération 14)

FINANCES ET PROSPECTIVE

1 Budget primitif (BP) de la Ville de Chartres pour 2021

M. Guillemain propose un amendement, soit créditer de 200 000 € le budget annexe du CCAS en réduisant d'autres lignes budgétaires considérées comme des dépenses non essentielles.

M. le Maire soumet au vote cet amendement.

LE CONSEIL MUNICIPAL délibère sur l'approbation de cet amendement.

Résultat du vote: 9 voix pour, 29 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

L'amendement est donc rejeté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le budget primitif 2021;

APPROUVE les participations prévisionnelles d'équilibre du budget principal à destination des budgets annexes suivants: - Participation du budget principal au budget annexe parcs de stationnement souterrain: dans la limite de 211 000 €,

- Participation du budget principal au budget annexe petite enfance: dans la limite de 2835 000 €,

- Participation du budget principal au budget annexe aménagements: dans la limite de 1000 000 €.

VALIDE le fait que les subventions d'équilibre pourront être modifiées dans le cadre des décisions modificatives 2021 et que le vote

des budgets de la Ville s'effectue au niveau du chapitre et selon la comptabilité par Nature.

APPROUVE les subventions d'investissement suivantes:

- Résidence Marcel Gaujard: 115 000 €

- Résidence Silvia Monfort: 180 000 €

RAPPELLE que la nomenclature M57 s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020 pour tous les budgets de la Ville. À cette occasion, l'inventaire (actif / passif) a fait l'objet d'un travail important de concordance et de rapprochement entre la Ville et les équipes de la Direction départementale des finances publiques place de la République à Chartres (jusqu'à très récemment).

2 Vote des taux de fiscalité 2021 et droits d'enregistrement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 8 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Olivier MAUPU, Mme Martine MOKHTAR

FIXE le taux des taxes foncières pour 2021, comme suit:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 47,97 %;

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 37,63 %;

PRÉCISE que le taux de taxe d'habitation (et de taxe d'habitation sur les logements vacants) est gelé de par la Loi à 17,31 %;

RECONDUIT en 2021 les taux et dispositions en matière de Droits d'enregistrement adoptés précédemment par la Ville de Chartres;

DÉCIDE selon le dispositif prévu à l'article 1383 du code général des impôts, de reconduire les dispositions d'exonération fiscale au plus proche des décisions prises

antérieurement par la Ville; c'est-à-dire de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes liés;

PRÉCISE que cette délibération sera transmise à la DDFIP afin que ces taux soient pris en compte dans les applicatifs informatiques.

3 Tarifs 2021 – Le Village des restaurateurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la mise en place d'une opération temporaire « *Village des restaurateurs* » en 2021 consistant à la fourniture de repas par des restaurateurs chartrains dans des chalets installés en centre-ville et notamment sur les places de Chartres;

PRÉCISE que cette installation temporaire pourra être poursuivie si la ré-ouverture des restaurants chartrains n'était pas envisagée en raison de la pandémie;

APPROUVE le « *forfait* » de 1€ par Chalet et par jour; ce tarif comprend l'utilisation du chalet et la mise en place des différents réseaux pour le fonctionnement de l'opération (eau, électricité etc...);

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes liés à la mise en œuvre de cette opération exceptionnelle visant à soutenir les commerçants et restaurateurs chartrains avec l'association Les Vitrines de Chartres.

4 Opérations comptables – Avances de Trésorerie effectuées par la Ville de Chartres – Concession Courtille

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Mme Jacqueline MARRE

APPROUVE le principe du remboursement par la Société Publique Locale des avances versées dans le cadre de la concession « *ZAC Îlot Courtille* » pour 864 000 € (au 30 décembre 2020); un titre de recettes sera édité sur le chapitre XXVII (plus précisément sur l'article 2748 – Autres prêts);

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre pour cette opération de 864 000 € sur le chapitre 204 (imputation 20422) du budget principal de la Ville de Chartres et dans le cadre de son budget 2021;

PRÉCISE que la subvention d'équilibre pourra être revue selon le bilan définitif de l'opération et des autres avances à verser à la SPL Chartres Aménagement et qu'il conviendra de rembourser à la Ville de Chartres.

5 Garantie d'emprunt: Renégociation de Prêt – Association Camille Fauquet (École Jean-Paul II)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la renégociation de l'emprunt de l'association OGEC Camille FAUQUET, l'avenant en pièce-jointe faisant partie intégrante de la délibération;

ACCEPTE les modifications présentées par la banque et acceptées par le conseil d'administration de l'association le 7 décembre 2020 dont le nouveau taux d'intérêt (1,12 %). Le capital restant dû (CRD) est porté à 1590570,68 € en raison de l'in-

tégration des indemnités;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents qui seront présentés par la Banque ou l'association OGEC Camille FAUQUET;

PRÉCISE que l'annexe des garanties d'emprunts de la Ville de Chartres prendra en compte ces modifications à compter de cette délibération.

6 Garantie d'emprunt: Association OGEC Camille Fauquet – École GUERY

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

ACCORDE sa garantie, à 50 %, pour le prêt à souscrire par l'association OGEC Camille FAUQUET auprès de la Crédit Agricole, afin de financer la construction d'un établissement scolaire (École Maternelle et Primaire) rue Pierre Mendès France à Chartres.

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association OGEC Camille FAUQUET dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, à se substituer à l'association OGEC Camille FAUQUET pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents qui seront présentés par le Crédit Agricole ou l'association OGEC Camille FAUQUET.

7 Subvention 2021 à Chartres international

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Quentin GUILLEMAIN, Patrick GEROUDET, Mme Dominique DUTARTRE

APPROUVE le montant maximum de la participation financière de la Ville de Chartres pour l'établissement public administratif Chartres international en fonction des réalisations effectives du budget de la structure, soit 50 000 € en fonctionnement pour l'exercice 2021;

RAPPELLE que ce montant sera ajusté au besoin effectif (les réalisations constatées fin 2021) de la structure;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

8 Groupement de commandes semi-intégré pour des prestations de services et l'acquisition des matériels et fournitures communs à la Ville de Chartres, à Chartres Métropole, au CIAS et au CCAS de la Ville de Chartres – Avenant 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: MM. Jean-Pierre GORGES, Franck MASSELUS, Mmes Dominique DUTARTRE, Jacqueline MARRE

APPROUVE l'avenant n° 6 à la convention de groupement de commande semi-intégré pour des prestations de services et l'acquisition des matériels et fournitures communs à la Ville de Chartres, à Chartres Métropole, au CIAS et au CCAS de la Ville de Chartres, ayant pour objet de modifier le champ d'intervention prévu à l'article 1 de la convention consolidée par l'avenant 3.

AUTORISE M. le Maire ou son repré-

sentant à signer ledit avenant.

9 Groupement de commande pour des prestations de fourniture et de gestion des abonnements périodiques entre la Ville de Chartres, son CCAS et Chartres Métropole – Avenant n°1 – Adhésion du CIAS de Chartres Métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mme Dominique DUTARTRE

APPROUVE l'adhésion du Centre Intercommunal d'Action Social de Chartres Métropole au groupement de commandes relatif à des prestations de fourniture et de gestion des abonnements périodiques entre la Ville de Chartres, son CCAS et Chartres Métropole;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 d'adhésion au CIAS de Chartres Métropole au groupement de commandes.

10 Accord-cadre Prélèvement, analyse et traitement contre la prolifération de la légionnelle – lots n°1 et 2 – autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mme Martine MOKHTAR

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre suivant:

Désignation

Prélèvement, analyse et traitement contre la prolifération de la légionnelle

Lot n° 1: Prélèvement et analyse

Entreprise retenue

LABORATOIRE MICROCEPT (mandataire)

3 avenue Victor Hugo
28000 CHARTRES

Siège social:

15 rue Denis Papin
49220 LE LION D'ANGERS
NSE (cotraitant)
9 rue Léon Fouré
28300 MAINVILLIERS

Montant

Montant estimatif annuel:
11000,00 € HT

Désignation

Prélèvement, analyse et traitement contre la prolifération de la légionnelle

Lot n° 2: Traitement

Entreprise retenue

ARES SOLUTIONS FRANCE
4 rue du Danemark
Porte Océane
56400 AURAY

Montant

Montant estimatif annuel:
35000,00 € HT

11 Passage rue aux Juifs – Parties du domaine public – Désaffectation – déclassement et cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 absentes, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mme Isabelle MESNARD

APPROUVE la désaffectation, le déclassement et la cession de 2 lots de volume I (38 m²) et 3 (28 m²) et de la parcelle nommée provisoirement AI DPb (39 m²), situés dans le domaine public de la Ville de Chartres rue aux Juifs, au profit de Chartres Métropole Habitat (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer), au prix total de 3534 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

12 Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-

Pierre GORGES, Mmes Sophie BEUREL, Isabelle MESNARD

APPROUVE la modification du tableau des emplois, tenant compte de :

- La qualification des postes de Référent restauration & entretien ménager à la Direction de la Vie Scolaire, dans les cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales ou des Agents de maîtrise territoriales relevant de la catégorie C, au gré des recrutements à opérer.

- La qualification des postes de Responsable de secteur des bibliothèques, dans le cadre d'emplois des Assistants territoriales de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) ou des Bibliothécaires (Catégorie A), au gré des recrutements à opérer.

- La création d'un emploi d'Animateur territorial (catégorie B) et d'un Assistant de conservation du Patrimoine territorial (catégorie B) dans la cadre de la promotion interne par transformation des postes budgétés occupés par les agents promus.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au recrutement pour ces postes et, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, proposer un engagement par voie contractuelle en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

ACCEPTE en cas de recrutement d'un(e) agent(e) non titulaire, le principe d'une rémunération fixée par référence au grade du cadre d'emplois visé dans l'exposé, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à l'expérience et à la technicité détenue, et complétée du régime indemnitaire afférent au grade de recrutement.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondant ou tout avenant à intervenir pour la gestion de la situation administrative des agent(e)s recruté(e)s.

SERVICES À LA POPULATION

13 Charte des collections des bibliothèques

Les bibliothèques de Chartres disposent aujourd'hui d'une charte des collections qui a été validée par le conseil municipal dans sa séance du 28 juin 2007.

Il convient de remettre à jour cette charte des collections qui donne le cadre de la politique documentaire de la médiathèque l'Apostrophe et de la bibliothèque Louis-Aragon.

Cette charte rappelle les missions des bibliothèques et donne les principes applicables aux acquisitions et à la gestion des collections sur tous supports (imprimés, musique, image, numérique). Les choix et les priorités sont présentés ainsi que le cadre juridique et déontologique.

Une fois approuvée par le conseil municipal, cette charte sera diffusée auprès des usagers via le portail des bibliothèques mediatheque.chartres.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE la Charte des collections des bibliothèques.

14 Compagnie CAVALCADE – Aide à la création – Subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 3000 € à la compagnie « *Cavalcade* » au titre de l'aide à la création 2021, pour son projet « *Bienvenue au Bel Automne* ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

15 Association "ENTRACTE" – Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2021 – Solde subvention 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mme Jacqueline MARRE

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « *ENTRACTE* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, à 770 000 €.

FIXE le montant du solde de la subvention de fonctionnement 2021, à 327 000 € sachant qu'un 1^{er} versement de 443 000 € a eu lieu, le 4 janvier 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « *ENTRACTE* » et tout document y afférent.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

16 Contrat de Ville – Appel à projets 2021 – Participation Ville de Chartres 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

FIXE le montant de la participation financière de la Ville au titre des actions soutenues en 2021, dans le cadre du contrat de ville 2015-2022, à 13 960 € €. Elle se décompose comme suit :

- 5 960 € à l'association Les 3R
- 6 500 € à l'association C'Chartres Football
- 1 500 € à l'association Passerelle 28

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs liant l'association Les 3R et la Ville ainsi que tout document y afférent.

AUTORISE le Maire ou son repré-

sentant à signer l'avenant n° 7 à la convention d'objectifs liant l'association C'Chartres Football et la Ville ainsi que tout document y afférent.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

17 Secours Populaire Français – Subvention de fonctionnement 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mmes VINCENT, FERRAND, GORET

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2000 € à l'association « Secours Populaire Français » au titre de l'exercice 2021.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

18 Fédération Française des Échecs – Championnat de France Elite des Clubs "Top 16" Édition 2021 – Subvention 2021

Affaire retirée de l'ordre du jour.

AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

19 Modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme – mise à disposition du public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE les modalités de mise à disposition du public relatives au projet de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférent.

20 Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Consultation du public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

APPROUVE le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la consultation du public, pendant deux mois, en vertu de l'article R572-9 du Code de l'Environnement.

21 Convention de financement des travaux de déport des images de vidéoprotection de la gare de Chartres vers le Centre de Supervision Intercommunal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES, Mme Jacqueline MARRE

APPROUVE la convention de financement entre la Ville de Chartres et SNCF Gares & Connexions définissant les modalités de financement des travaux à réaliser pour permettre le report des images issues du système de vidéoprotection de la gare de Chartres au CSI

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

22 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur un immeuble sis 7, rue du Bois Merrain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Im-

mobilière (ORI) sur l'immeuble sis 7, rue du Bois Merrain à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

23 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur un îlot rue de la volaille et rue de l'épervier

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles de l'îlot à l'angle de la rue de la volaille et de la rue de l'épervier (correspondant aux adresses 2-4-6-8 rue de la volaille, 9-11-13 rue de la clouterie et 1-3-7 rue de l'épervier) en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au

guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

24 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur un immeuble sis 10 rue de l'Épervier

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 10 rue de l'Épervier à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son repré-

sentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

25 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur un immeuble sis 1 rue Félibien

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 1 rue Félibien à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

26 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur des immeubles sis 3-5-7-9 rue Félibien

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles sis 3-5-7-9 rue Félibien à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

27 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur des immeubles sis 18-24 rue de la Clouterie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles sis 18-24 rue de la Clouterie à Chartres, en lançant la concertation publique

prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

28 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière des immeubles sis 25-27 rue de la Clouterie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles sis 25-27 rue de la Clouterie, en y intégrant le 29 rue de la clouterie à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à Madame

le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

29 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 35 rue Muret

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 35 rue Muret à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

30 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 57 rue Muret

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 57 rue Muret à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe

31 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 63 rue Muret

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis

63 rue Muret à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

32 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière d'un immeuble sis 27 Boulevard Charles Peguy

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 27, Boulevard Charles Peguy à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

33 Engagement d'une Opération de Restauration Immobilière sur des immeubles sis 2 rue de la Porte Morard

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote: M. Jean-Pierre GORGES

DÉCIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 2 rue de la Porte Morard à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (information dans la presse locale et mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique ainsi que sur le site de la Ville de Chartres)

DÉCIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à Madame le Préfet

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son repré-

sentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur cet immeuble aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) ou de demande de subvention directe.

Le Maire,
Jean Pierre GORGES

Solution grille129 avril 2021		C	P		C	B		P
	C	L	O	C	H	E	T	T
	F	O	U	L	O	N		I
		P	L	A	C	E		N
F	M		E	P	I	E		O
	A		S	A	N	T	A	L
D	R	U		T	E	T		A
R	E	S		U	R	R	E	C
H	Y	E	N		S	A		E
	E	R		S	A		R	U
R	U	E	S		P	R	E	S
A	R	N	I	C	A		M	U
		T	E	R	R	I	E	R
B	D		C	E	T		E	L
A	D	U	L	T	E	R	E	
Z		T	E		S	E	P	T
A	R	A	S	A		B	O	U
R	O	T		B	R	U		F
	C	O	N	C	I	S	E	

DE L'URGENCE DE RÉVISER LE PLU

Le conseil municipal d'avril a défini les modalités de concertation de la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU). Le PLU définit les règles de construction sur le territoire de la ville suivant les quartiers: quelle hauteur? quelle emprise au sol? quelles règles d'implantation des constructions par rapport à la rue, aux terrains voisins? quel type d'architecture? quelle protection des espaces de jardins privés? combien de places de stationnement? etc... C'est donc un document de référence essentiel permettant d'accepter ou de refuser les permis de construire suivant les projets déposés par les habitants ou les promoteurs.

Le problème, c'est que le PLU de Chartres, qui date de 2015, est excessivement permissif: c'est-à-dire que les règles fixées par ce document permettent une densification très forte de la ville dans tous les quartiers. Il s'agit d'un choix assumé par la majorité qui a signé ce plan lors du mandat précédent. Dire maintenant qu'ils ne peuvent rien faire pour s'opposer à certains projets d'immeubles est donc hypocrite. Finis les quartiers d'habitat individuel tranquilles où un équilibre existe depuis des dizaines d'années entre les espaces bâtis et les jardins paysagers. Finis les faubourgs historiques et leurs profonds jardins. Les droits à construire sont tels que tous les quartiers deviennent intéressants pour tout promoteur: on démolit une ou deux maisons pour y réaliser des dizaines de logements collectifs, en faisant table rase des jardins, puisqu'aucune règle efficace ne les protège! Observez la densification des quartiers Chanzy, Faubourg Saint-Jean, Drouaise, Bourgneuf, etc... et les projets immobiliers qui fleurissent partout ailleurs...

Notre vision de l'urbanisme, c'est envisager au cas par cas, un renouvellement urbain ciblé sur des sites adaptés, encadré, maîtrisé et justifié (d'anciennes friches par exemple), mais surtout pas une densification diffuse tous azimuts, sans contrôle, dans quasiment tous les quartiers chartreux. Il faut également engager une concertation réelle avec les riverains des projets et éviter les impacts. Évidemment, il est indispensable de répondre à des besoins spécifiques en matière de logements pour tous, mais cela doit se faire dans un équilibre architectural et urbain intelligent, beaucoup plus soigné et respectueux de l'histoire de notre ville et de ce qui fait son identité. Un tel projet nécessite réflexion, ingénierie et sensibilité. En ont-ils?

Plutôt qu'une modification simplifiée pour assouplir les règles, nous souhaitons une révision générale du PLU pour questionner l'avenir de notre cité, assurer la protection de la nature en ville pour des raisons de perméabilité et de vie des sols, de protection du patrimoine bâti, arboré et paysager, de maintien d'îlots de fraîcheur et surtout de garantie du respect du cadre de vie des riverains. C'est de l'intérêt général qu'il s'agit. C'est cette politique-là que nous souhaiterions voir portée par respect de Chartres, et dans l'intérêt des Chartreux.

À l'heure où toutes les villes, quelle que soit leur couleur politique, prennent la mesure de l'urgence à se prémunir des conséquences d'une densification excessive et n'hésitent pas à réviser leur PLU pour verdier leur commune, à Chartres, le Maire nous explique que « *la place de l'arbre, c'est dans les parcs* », et que « *l'arbre en ville ne sert qu'à l'ornement, comme une plante verte dans un appartement...* » en totale contradiction avec l'« *écoville* » qu'il prétend avoir fait de Chartres.

La majorité est totalement à contrecourant des autres villes de même strate en matière d'urbanisme avec un seul objectif: densifier et gagner des habitants, quelles que soient les conséquences en matière d'impacts sur les riverains, de promiscuité ou encore de bétonisation, de ruissellement des eaux, de trafic routier. Et ce n'est pas fini... la modification du PLU à l'étude vise à assouplir toujours plus certaines dispositions. Tout savoir sur la concertation pour la modification simplifiée du PLU sur chartresecologie.fr

Prochain rendez-vous de quartier: le samedi 29 mai, à 11 h dans le parc Jacques-Grand à la Madeleine, proche de l'aire de jeux.

Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU, Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU
chartresecologie.fr
contact@chartresecologie.fr

« COMME UN ESPOIR MIS EN CHANTIER » (JEAN FERRAT)

Il y a 150 ans, à Paris, des insurgés refusent la capitulation du gouvernement républicain de Thiers devant l'Allemagne et se constituent en gouvernement populaire. « *La Commune* » est née. En trois mois, du 18 mars au 28 mai 1871, des ouvriers, des artisans, des petits commerçants, des employés, des instituteurs, des professeurs, des journalistes et des artistes ont voté des décrets révolutionnaires, pas nécessairement appliqués faute de temps.

Pourquoi en parler ici? C'est si lointain, et ce n'est pas notre ville! Pourtant beaucoup de notre héritage social et démocratique est redevable à la Commune, même s'il a fallu, et s'il faudra, de nombreux autres combats pour le concrétiser. En effet, elle a mis en chantier la séparation de l'Église et de l'État, l'école laïque et gratuite, les crèches, les cantines dans les écoles, la reconnaissance de la famille hors mariage, la réquisition des logements vacants, la citoyenneté donnée aux étrangers, la vaccination gratuite (contre l'épidémie de variole), l'égalité de salaire entre instituteurs et institutrices, et même la décentralisation: les communes seront autogérées avec un budget municipal, l'intervention des citoyens sera permanente. Le Manifeste du 27 mars 1871 écrit: « *la fédération de toutes les communes augmente, par la réciprocité, la force, la richesse [...] de chacune d'elles, en la faisant profiter des efforts de toutes.* » Notre agglomération en hérite. Qui l'aurait cru?

Mais de quelle façon? Concentrer les pouvoirs de la ville et de l'agglomération dans les mains des mêmes personnes, - le Maire de Chartres est le Président de l'Agglo, des adjoints sont vice-présidents - est-ce construire une véritable communauté de communes? Mutualiser les moyens en diminuant le nombre d'agents, est-ce servir la population? À Chartres même, en 2021, on est loin de l'idéal de la Commune: des services sociaux débordés, des personnes sans logis, des loyers trop chers qui chassent une partie de la population hors de la ville; pas de conseils de quartier, sauf obligation légale; des inégalités flagrantes dans le domaine de l'accès aux services publics. En revanche beaucoup d'argent pour les grands équipements et pour de grands spectacles au centre-ville.

Et pourtant la Commune fait partie de l'histoire de Chartres. En 1871, parmi les 43 Chartreux communards fichés, beaucoup ont été arrêtés, jugés, déportés en Nouvelle Calédonie ou condamnés à mort. Une seule rue de Chartres porte le nom de l'un d'entre eux, Gustave Maroteau. Des richesses patrimoniales sur ce moment historique dorment dans les fonds des médiathèques. Aucune exposition n'est annoncée. Jean-Claude Farcy, ancien professeur à Chartres, spécialiste de la justice au XIX^e siècle, a initié, avant de décéder en 2020, un travail sur la répression des Communards. Aucun hommage.

Les trois mois d'existence de la Commune de Paris, et des autres mouvements provinciaux, sont devenus une référence pour tous les mouvements de gauche, en France et dans le monde. La fête des travailleurs et des travailleuses, le 1^{er} mai, ou celle de la victoire des peuples contre les fascismes, le 8 mai, ne sont-elles pas porteuses des mêmes valeurs que la Commune?

Jacqueline MARRE jacqueline.marre@ville-chartres.fr
Boris PROVOST boris.provost@ville-chartres.fr

FISCALITÉ LOCALE – ON NE LÂCHE RIEN !

Entrés dans notre deuxième année d'exercice, nous ne lâchons rien et persistons sans relâche au regard de la fiscalité locale.

Au programme du Conseil municipal de ce mois d'avril il nous a été soumis le vote du budget primitif de la Ville de Chartres pour 2021.

L'occasion pour les élus de la liste « *Avec vous, osons Chartres autrement !* » de témoigner, à nouveau, de leur opposition à l'augmentation de la fiscalité locale (création d'une fiscalité additionnelle de 7,5 % sur le foncier bâti à l'échelle de l'agglomération) en interpellant le Conseil municipal sur ses intentions au regard de cette nouvelle pression fiscale. La question de la volonté du Conseil municipal de compenser d'une manière ou d'une autre l'impact de la hausse de la fiscalité de l'agglomération a donc été posée à nouveau.

En effet, comme nous avons eu l'opportunité de le dire à de multiples reprises, cette taxe nous semble contreproductive à l'heure où de nombreux français et de nombreuses entreprises sont impactés par la crise sanitaire.

Loin de toute posture dogmatique ou d'opposition systématique nous avons fait le choix de nous abstenir de voter ce budget primitif car après avoir essayé une réponse négative lors de la commission le mois dernier il nous a été opposé une fin de non-recevoir cette fois-ci, en Conseil, au motif qu'il fallait séparer la fiscalité de l'agglomération et la fiscalité de la ville.

Certes ces deux budgets sont distincts mais l'un n'empêche pas l'autre, il aurait été tout à fait possible que la ville consente à un effort sur sa fiscalité locale et que cette dernière profite aux Chartraines et aux Chartrains. C'est pourquoi, par ailleurs, nous avons souhaité soutenir l'amendement proposé par le groupe Chartres Écologie qui souhaitait flécher 200 000 euros à destination des services sociaux de la ville.

À rebours de la hausse de la pression fiscale de l'agglomération, nous nous félicitons des décisions prises au niveau national en faveur d'une prochaine annulation de dettes pour les entreprises et les commerçants les plus en difficulté. De la même manière nous nous sommes félicités de l'initiative municipale « *Le Village des restaurateurs* ».

Notre solidarité dans cette période doit être sans faille, quoi qu'il en coûte, c'est le seul chemin possible vers un retour à une croissance économique synonyme d'emplois et de meilleurs revenus.

Très attachés à la revitalisation du centre-ville et à la rénovation de l'habitat, nous avons soutenu un ensemble de délibérations relatives à des programmes d'aides et d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat :

- réhabilitation de logements anciens privés en améliorant leur performance

énergétique, le système de chauffage, l'isolation mais aussi, le cas échéant, en adaptant le logement à la perte de mobilité, à l'accessibilité, etc...;

- actions de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logement, actions sur les espaces et les équipements publics de proximité afin de répondre à des besoins d'accessibilité, de desserte et de stationnement pour les commerces de centre-ville, de mobilité, etc ..

Vous l'aurez compris, nous continuerons de défendre au mieux les intérêts des toutes les Chartraines et de tous les Chartrains.

Nous vous souhaitons un beau mois de mai !

M. Gaël Garreau / Virginie Chauvel / Fabien Standaert

gael.garreau@ville-chartres.fr

virginie.chauvel@ville-chartres.fr

fabien.standaert@ville-chartres.fr

Réseaux Sociaux :

FB: facebook.com/gael.garreau.1 / Instagram: instagram.com/osonschartresautremen

DÉCONSTRUCTEURS... QUOIQU'IL EN COÛTE AUX AUTRES !

Nos opposants s'illustrent sur tous les fronts.

Les Français et les Chartrains suivent le feuilleton tragicomique des apprentis « Kmaires » Verts dans les villes de France. Le chou d'honneur du mois va sans conteste à un élu écolo de Vincennes. Il a voulu censurer la modeste subvention d'un club de voile au motif que ses bateaux... pollueraient. Ce visionnaire se prénomme Quentin. Honni soit qui mal y pense... La maire de Poitiers refuse, pour le même motif, une modeste subvention à un aéro-club. « Même pas en rêve ! » leur jette-t-elle. Mermoz, Saint-Ex et son Petit prince tremblent dans leurs tombes ! Vous verrez que ces gens-là finiront par nous ordonner quoi planter dans notre potager au printemps. Que des fraises ! Elles s'annoncent vertes pour finir rouges.

Les supporters chartrains du Président de la République (vous savez celui qui veut entrer dans l'Histoire pour avoir « déconstruit » celle de la France) ne sont pas en reste. L'autre jour, ils se sont abstenus lors du vote du budget de la Ville de Chartres... parce qu'ils désapprouvaient celui de Chartres métropole et ses choix fiscaux. Nous n'aurons pas la cruauté de leur demander ce que vaudra la promesse de leur président-candidat de ne pas augmenter les impôts... si jamais il était réélu en 2022. D'ores et déjà, nos « déconstructeurs » de la fiscalité locale ont laissé les communes orphelines de la taxe d'habitation. « Quoi qu'il en coûte », déjà. On compensera, disaient-ils, à l'euro près. Mais cette année le montant de la Dotation globale de fonctionnement versée par l'État à la Ville de Chartres baissera de 120 000 euros par rapport à l'an dernier. Une paille ! Heureusement, nous savons depuis longtemps que « les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. »

Pourtant ces gens-là devraient se réjouir. La Ville de Chartres ne cesse d'investir. Or c'est justement ce que le Gouvernement demande aux collectivités, Plan de relance oblige. Où est la cohérence de leur vote ?

Les élus de la majorité municipale

104^e levée
La grande découverte

Pour cette dernière de « Chartres en toutes lettres », nous aimerions vous faire part d'un évènement qui arrive très rarement (2 ou 3 fois, pas plus) dans une vie de collectionneur : la découverte d'une empreinte ancienne et inconnue à ce jour.

Lèves à Bonneval							
STATIONS	103	3 (A)	5 (B)	113	7	121	9
	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir
Lèves, départ.	7 57			1 1		6 1	
Chartres-Pl., arr.	8 12			1 15		6 15	
Chartres-Pl., départ.		8 20	9 40		1 40		6 45
Saint-Vincent		8 28	9 48		1 48		6 53
Luisant		8 31	9 51		1 51		6 56
La Cavée, arrêt.		8 32	9 52		1 52		6 57
Barjonville, à rétr.		8 35	9 55		1 55		
Tachainville, arrêt.		8 41	10 1		2 1		
Thivars-Ville, arr.		8 44	10 4		2 4		
Thivars, départ.		8 47	10 7		2 7		
Mignéières		8 53	10 13		2 13		
Cheponville, arrêt.		8 58	10 18		2 18		
Le Temple, arrêt.		9 1	10 21		2 21		
Le Bourdillère		9 4	10 24		2 24		
Meslay, arrêt.		9 11	10 31		2 31		
Vitray-en-Beauce		9 18	10 38		2 38		
Bois-de-Feuilles		9 23	10 43		2 43		
Augeville, arrêt.		9 32	10 52		2 52		
Montboissier		9 35	10 55		2 55		
Perruchay, arrêt.		9 40	11 »		3 00		
Puillols, arrêt.		9 44	11 4		3 4		
Bonneval, arriv.		9 45	11 8		3 8		

(a) Ce train n'a pas lieu les lundis ni le 1^{er} sept., jours de marché et foire à Bonneval.
 (b) Ce train n'a lieu que les lundis et le 1^{er} sept., jours de marché et foire à Bonneval.



Monnaies, timbres-poste, empreintes postales sont toujours suivis de très près par des spécialistes qui répertoire et classent tout ce qui a pointé le bout de son nez, dans leur domaine respectif.

Ainsi en est-il des « convoyeurs lignes », ces empreintes ferroviaires avec en cercle extérieur ondulé, qui indiquent les têtes d'une ligne de chemin de fer ou de tramway. En Eure-et-Loir, on connaissait 7 empreintes sur les 10 lignes ouvertes au tramway dont une avec mention Chartres: « Chartres à Sours » (Aller) et « Sours à Chartres » (Retour). Mais il

nous manquait l'autre partie de la ligne au départ de Lèves, ligne qui se scindait à la porte Drouaise et allait à Bonneval.

C'est chose faite (heureux confinement) depuis peu par mon collègue philatéliste, Michel Legrand, qui, patient, a regardé des centaines de cartes postales, pas uniquement le visuel, mais surtout la partie correspondance et bingo!

Il restait à l'acquérir pour vous présenter une pièce unique (pour l'instant?). Certes, l'illustration est luisantaise, le verso écrit à Luisant, mais ce dateur n'est pas (que) luisantais. Il était utilisé tout au long des

arrêts sur la ligne « Chartres à Bonneval ». Puis la carte a continué son parcours jusqu'à la gare de Miermaigne, en passant par le bureau de Beaumont- les-Autels (dont on aperçoit le nom faiblement encré à l'arrivée) Mais il nous reste à trouver la même empreinte mais libellée « Bonneval à Chartres »... Jamais contents ces collectionneurs !

À bientôt pour d'autres aventures... Mais restez sur Votre Ville, car l'adresse est bonne...

Jean-Francis RESSORT
Cercle philatélique chartrain

Ce mois-ci - grille 130 - Vite à boire et à manger

		De Henri IV Hommes croquants		Boucherie spécialisée Entrée verte		Lettre grecque Usent			Auberge anglaise
									Habitant du 28 Vin d'ici
								Base du pâté de Chartres Inhabituels	
Bolet Hypothèse		Bonbon franco-russe Harem	Pied de merlot Fromage			Carrelet Attendue au restaurant	Jour d'avant Vache		
			Apprécies si de requin Conjonction						
		Pige Habitue						Au bout de la rue	
		Petit patron Mesurons Revigore							Blonde de Chandres
Hurllement Maison à tartiflette			Tente Envoutés		« VOTRE VILLE » mai 2021		Queue de pie Mal aéré		
				Poursuivis	En mai, fais ce qui te plaît !	Fringué Faux loup			
		Tête de liste Trois fois	Administrer en commun						
Démonstratif Rétro Soupirant						Nivelé			
			Artère importante					Petit compte- rendu	
Instruits Anciens américains					Conjonction Souci		Avant devant Bob le chanteur		
	Conifère Bleu du ciel	Barbe	Sortir de terre Non russe						
	Cirques Lettres du début				Nom d'un hôpital Comptoir			Très mauvais tri	
					Place et chef de chez nous Pronom	Végétal en rue, ici Chauffeur			
					Trompée Ville du 69 Pronom				
	Endroit trop longtemps sur pause								©JFR Février 21

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème ou à Chartres.

CHARTRES | 2021 EN LUMIÈRES

L'ÉCLAT DU PATRIMOINE

TOUS LES SOIRS D'AVRIL À DÉCEMBRE
23 SITES ILLUMINÉS | GRATUIT



#chartresenlumieres | www.chartresenlumieres.com

l'écho
républicain

ALVYSYS

CHAUVEAU

MONARQUE

ENEDIS

FERROVIAL

SNCF
GARES
& CONFORT

LE FIGARO
MAGAZINE

JCDecaux

LAMIRAL
CROÛTES
AUTOMAT

GAUTHIER
TRATEUR

Eure-
et-Loir
LE DÉPARTEMENT

Casapub

LORENOISE
INDUSTRIE

CITEOS

LA POSTE

VINCI

VINCI

Europe 1

CHARTRES

Chartres